

ASSEMBLÉE
CONSTITUANTE
1848-49

—
ÉLECTIONS
SEINE-ET-MARNE
YONNE
ÉLECTIONS
COMPLÉMENTAIRE

L2.7-A

8-LE64-1302

Aux Citoyens électeurs... de la Somme. (Signé : E. Chantrelle,
ouvrier typographe. [2 avril 1848.]) - 1848

8-LE64-1302

Demandé le : 04/04/2024 23:18

Pour le : 05/04/2024

AUBERT ANTOINE

ABS LM

D1-552
L2.7-A



2 7531 04610846 3

Place

M.577

Date

05/04

8° L⁶e
1134-1699

AUX ÉLECTEURS

DU

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE.

CITOYENS,

La République est proclamée sans retour ; elle est de droit naturel le gouvernement de tous, par tous, pour tous et le seul qui, désormais, soit possible en France ; je n'hésiterai donc pas à déclarer traître à la patrie tout représentant du peuple qui oserait mettre en question toute autre forme de gouvernement.

Mais ces hommes vendus au pouvoir égoïste et parjure qui vient de tomber sous le coup du mépris de la France, voient avec effroi l'avènement d'un gouvernement fondé sur la justice, la probité, le courage et l'entier dévouement au pays : le cœur des courtisans et des privilégiés du pouvoir déchu n'est pas changé ; il y a donc un parti qui, sous les apparences du patriotisme, cache le regret du passé ; il s'agite et il fait tous ses efforts pour surprendre la religion républicaine du peuple français.

C'est pour combattre et vaincre ce parti que je viens, citoyens, briguer l'honneur de vos suffrages.

RÉPUBLICAIN SINCÈRE, dévoué toute ma vie aux principes sacrés de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, j'ai pensé que je pouvais être utile à mon pays en consacrant tout ce que je me sens de force et de patriotisme pour les défendre et les faire triompher.

Je veux la liberté de conscience ;

La réhabilitation des instituteurs primaires, ces prêtres de l'instruction du peuple des campagnes, abandonnés et avilis par un pouvoir ennemi des lumières ;

Encourager d'une manière efficace et toute spéciale l'agriculture, le premier des arts !...

HONORER LE TRAVAIL jusqu'à présent méprisé ;

RESPECTER LA PROPRIÉTÉ qui en est le fruit ! Assurer à

1848

64
1153

tous dans les limites du possible le droit de vivre en travaillant ;
COMBATTRE L'ANARCHIE de telle source qu'elle vienne :

Voilà mes principes.

Je demanderai l'amélioration du sort **DES CURÉS DE CAMPAGNE.**

Je demanderai pour les instituteurs un traitement qui soit digne des services qu'ils sont appelés à rendre à la patrie, et, de plus, une pension de retraite pour leurs vieux jours.

AGRICULTEUR MOI-MÊME, je demanderai l'abolition de tous les impôts vexatoires qui pèsent principalement sur l'agriculteur, et je provoquerai toutes les réformes ou les institutions qui auront pour objet de rendre à la culture du sol, **SOURCE DE TOUTE RICHESSE**, et qui occupe les deux tiers de la population de la France, **LE RANG, L'HONNEUR ET LA PROTECTION QUI LUI SONT DUS.**

En ce qui me touche personnellement, voici mes actes :

Pendant vingt ans, membre des comités d'opposition de Paris, j'ai, par mes votes et mes efforts constants, combattu la tyrannie des gouvernements qui se sont succédés jusqu'à ce jour.

EN 1830, j'ai signé au *National*, un des premiers, l'acte d'association pour l'expulsion à perpétuité des Bourbons.

EN FÉVRIER 1848, après avoir contribué à organiser la résistance armée, et obtenu la soumission du régiment caserné rue de la Pépinière, je me transportai à la Chambre des députés, et pendant plus d'une demi-heure, avant l'arrivée de nos amis armés, et malgré les menaces, *un pied sur les marches de la tribune*, je protestai énergiquement contre les discours monarchiques et les propositions de régence.

JE N'AI JAMAIS RIEN SOLLICITÉ D'AUCUN POUVOIR.

C'est donc avec confiance que je me présente devant vous, chers concitoyens, fort de mes convictions et de mes antécédents politiques.

Si je sollicite l'insigne honneur de vous représenter à l'Assemblée nationale, c'est que, travailleur infatigable, je veux concourir au développement et à l'application des grandes idées républicaines qui seules peuvent assurer la gloire du pays et le bonheur du peuple français.

MICARD,

Cultivateur et Propriétaire du Domaine des Fossés,
près Donnemarie (Seine-et-Marne).

AUX CULTIVATEURS ET OUVRIERS AGRICOLES

du Département de Seine-et-Oise.



CHERS CONFRÈRES,

La prorogation des Élections nous fournit l'occasion inespérée de pouvoir nous concerter de nouveau pour choisir nos candidats : empressons-nous donc d'en profiter.

La réunion du 26 mars à la salle d'Antin n'a pas satisfait la plupart des cultivateurs ; ils trouvent le but manqué.

En effet, l'appel qui ne s'adressait qu'aux cultivateurs a été mal interprété, et n'a servi qu'à satisfaire l'empressement de candidats complètement étrangers à l'agriculture, à quelques exceptions près.

Nous ne voulons certes pas d'exclusion.

Mais nous prétendons jouir des mêmes droits que toute association particulière s'attribue si largement aujourd'hui.

Ainsi, qu'il demeure bien établi que si, cultivateurs, nous nous réunissons, c'est pour mettre nos candidats en présence de leurs pairs, seuls aptes et capables de juger de leur capacité ;

Que nous ne voulons rien préjuger ni rien imposer, mais seulement éclairer nos concitoyens sur l'aptitude de nos confrères reconnus les

plus dignes et les plus capables, et prévenir ainsi les funestes méprises qui pourraient envoyer à l'Assemblée nationale des hommes sans doute fort bien intentionnés pour nous, mais incapables de défendre nos droits et de nous représenter.

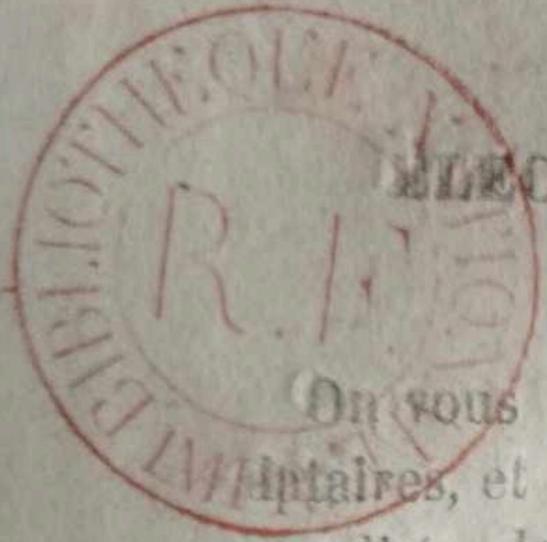
En conséquence, nous avons l'honneur de vous proposer de nous réunir de nouveau le 9 avril prochain, salle d'Antin, cité d'Antin, 29, et rue de Provence, 63, afin de transmettre aux différents comités électoraux du département la véritable expression des vœux de l'agriculture.

Un grand nombre de cultivateurs appartenant aux trente-trois cantons ruraux de Seine-et-Oise.

NOTA. Chaque cultivateur est prié de communiquer cette lettre à ses confrères.



Une réunion générale des cultivateurs et travailleurs agricoles du département de Seine-et-Oise doit avoir lieu le 9 avril courant, à neuf heures précises du matin, salle d'Antin, rue de Provence, 63, et cité d'Antin, 29, pour recevoir la communication de la liste des candidats proposés par l'agriculture pour la prochaine Assemblée nationale, conformément à la décision de la réunion qui a eu lieu, le 26 mars dernier, dans le même local.



ELECTEURS DE SEINE-ET-OISE,

On vous trompe! vous devez choisir vos mandataires, et on les choisit pour vous. On vous impose une liste de douze noms, et on exclut les autres, sans vous demander avis. Laissez là les intrigues, restez libres, et votez de conscience. Quand on demande des républicains pour organiser la République, examinez si les citoyens

JACQUES,

CAUCHOIX-LEMAIRE,

GÉRUZZE,

PENOT,

LE FEVRE-DEUMIER,

BARBET,

BARRE,

LEGENDRE,

BREUVERE,

LABICHE,

SAINTE-BEUVE,

ETC., ETC.,

défendront mieux des intérêts nouveaux que les hommes d'un passé déchu. On a fait courir le bruit que des candidats qui n'étaient pas portés sur la liste des comités se retireraient : c'est faux. Ce n'est pas devant deux cents voix qu'ils se retireront, mais devant trois cent mille.

64

L. 1161

32

Versailles, 25 mars 1848.



MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Par une Circulaire en date du 17 mars, vos Confrères de Versailles vous ont annoncé la formation d'une Commission ecclésiastique, qui a pour but de prendre des renseignements sur les candidatures, à l'Assemblée nationale, dans le département de Seine-et-Oise, et d'appeler vos suffrages sur celles de ces candidatures qui vous sembleront plus généralement accueillies et plus utiles au triomphe de la Liberté.

Dès aujourd'hui nous venons recommander à votre choix les noms suivants :

MM. DURAND, de Versailles, Commissaire du Gouvernement pour le département de Seine-et-Oise;

REMILLY, de Versailles, ancien Maire de la ville et ancien député;

LANDRIN, né à Versailles et Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de la Seine;

DE BREUVERY, Propriétaire à Saint-Germain, ancien Élève de l'École polytechnique et Sous-Commissaire;

D'ESCUNS, Propriétaire à Montfort;

ESCANDE, Avoué à Mantes;

DE LUYNES, Propriétaire à Dampierre;

PAGNERRE, de Pontoise, Secrétaire général du Gouvernement provisoire.

Dans quelques jours nous serons en mesure de com.

64
Le 1164.

1848

pléter cette liste en vous indiquant quatre autres noms.
Vous remarquerez qu'il n'y figure aucun nom ecclé-
siastique, bien que l'opinion, dans plusieurs cantons, se
montre favorable à la candidature de plusieurs de nos
Confrères.

Après une sérieuse discussion à ce sujet, nous avons
pensé que le Clergé, arrivant nouvellement dans la vie
politique, devait y entrer avec zèle et patriotisme, mais
surtout avec désintéressement.

Nous vous prions donc de vous associer à notre pen-
sée en n'appuyant, dans le diocèse de Versailles, aucune
candidature ecclésiastique. La mesure contraire nuirait à
l'unité et à la force de vos suffrages.

Agréez, Monsieur le Curé, l'assurance de notre affec-
tueux dévouement.

Les membres de la Commission.
CHAUVET, DUVAU, PINARD, HACQUARD,
LEMAIRE, FOURNEAU.



EXPOSÉ DE PRINCIPES

ADRESSÉ

PAR M. BARBET FILS,

*A ses Concitoyens Électeurs du département de Seine-et-Oise,
en leur demandant leurs suffrages pour les représenter à
l'Assemblée nationale.*

CITOYENS !

J'ai toujours pensé que le seul gouvernement possible chez un peuple éclairé, était celui qui ne permettait pas de substituer des intérêts de famille aux intérêts généraux.

Cette opinion m'a empêché de prendre aucune part aux affaires publiques, lorsque la France était régie par un gouvernement monarchique.

Mes sentiments républicains sont connus depuis 1830. J'ai attendu dix-huit années la réalisation de mes vœux, sans varier dans mes convictions.

Pendant quinze ans j'ai vécu dans votre département à Jouy, au milieu des ouvriers. Je connais leurs besoins.

Je serais fier de pouvoir me consacrer maintenant aux affaires de mon pays, et de fournir ma part d'intelligence et de dévouement, pour établir, avec la République, une constitution qui règle d'une manière équitable, les intérêts de toutes les classes de la société.

Votre Concitoyen,

JUSTE BARBET, fils.



Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir un certain nombre d'exemplaires de la Lettre que j'ai adressée à mes Concitoyens électeurs du département de Seine-et-Oise en leur demandant de les représenter à l'Assemblée nationale. Je ne suis pas un républicain de quelques semaines, mes antécédents démocratiques offrent des garanties aux hommes dévoués à une république d'ordre, de liberté et d'égalité. Je vous serai fort reconnaissant de vouloir bien faire distribuer cette Lettre à vos administrés.

Agréez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très-distinguée.

JUSTE BARBET fils.

Paris, rue Vanneau 9

1848

I 64
L 1172
A



EXPOSÉ DE PRINCIPES

ADRESSÉ

PAR M. BARBET FILS,

*A ses Concitoyens Électeurs du département de Seine-et-Oise,
en leur demandant leurs suffrages pour les représenter à
l'Assemblée nationale.*

CITOYENS,

J'ai toujours pensé que le seul gouvernement possible chez un peuple éclairé, était celui qui ne permettait pas de substituer des intérêts de famille aux intérêts généraux.

Cette opinion m'a empêché de prendre aucune part aux affaires publiques, lorsque la France était régie par un gouvernement monarchique.

Mes sentiments républicains sont connus depuis 1830. J'ai attendu dix-huit années la réalisation de mes vœux, sans varier dans mes convictions.

Pendant quinze ans j'ai vécu dans votre département à Jouy, au milieu des ouvriers. Je connais leurs besoins.

Je serais fier de pouvoir me consacrer maintenant aux affaires de mon pays, et de fournir ma part d'intelligence et de dévouement, pour établir, avec la République, une constitution qui règle d'une manière équitable, les intérêts de toutes les classes de la société.

Votre Concitoyen,

JUSTE BARBET, fils.

9, rue Vanneau, à Paris.





EXPOSÉ DE PRINCIPES

ADRESSÉ

PAR M. BARBET FILS,

*A ses Concitoyens Électeurs du département de Seine-et-Oise,
en leur demandant leurs suffrages pour les représenter à
l'Assemblée nationale.*

CITOYENS !

J'ai toujours pensé que le seul gouvernement possible chez un peuple éclairé, était celui qui ne permettait pas de substituer des intérêts de famille aux intérêts généraux.

Cette opinion m'a empêché de prendre aucune part aux affaires publiques, lorsque la France était régie par un gouvernement monarchique.

Mes sentiments républicains sont connus depuis 1830. J'ai attendu dix-huit années la réalisation de mes vœux, sans varier dans mes convictions.

Pendant quinze ans j'ai vécu dans votre département à Jouy, au milieu des ouvriers. Je connais leurs besoins.

Je serais fier de pouvoir me consacrer maintenant aux affaires de mon pays, et de fournir ma part d'intelligence et de dévouement, pour établir, avec la République, une constitution qui règle d'une manière équitable, les intérêts de toutes les classes de la société.

Votre Concitoyen,

JUSTE BARBET, fils.

ELECTIONS DE SEINE-ET-OISE.



Vive la République!

Chers Concitoyens,

Candidat à la Députation nationale, je vais dire à ceux qui ne me connaissent pas, ce que je suis, sans crainte d'être démenti par ceux qui me connaissent. En 1831, sans brigue, sans sollicitations, je fus élu député de l'arrondissement d'Étampes; mais bientôt, aussi mécontent d'une opposition mesquine et stérile que d'une majorité servile ou peureuse, je me retirai pour me livrer tout à l'étude de l'organisation du travail. Si alors des gens positifs me reprochèrent quelque excentricité, généreuse cependant, si un essai prématuré réussit mal, au moins j'appris à rester dans le réel et l'actualité; je l'appris à mes seuls dépens: personne n'a perdu avec moi, et en définitive le pays a gagné le défrichement de vastes bruyères.— Loin d'être abattu par une grande diminution de bien-être matériel, j'ai continué courageusement mes études, et toujours par la parole et par la presse, j'ai tâché de répandre les idées d'association et d'organisation industrielles dans un

I 64
Lve 1170

1848

intérêt populaire. Membre du comice agricole, je devais en 1837, au concours de Mantes, appeler l'attention des cultivateurs sur ces fécondes idées; une intrigue m'ôta la parole; je voulus, en 1842, au concours d'Étampes, reproduire, sous forme de toast, mon discours étouffé, je succombai encore sous les coups d'éteignoirs, mais plusieurs de vous se rappellent ma protestation énergique. Enfin, aux dernières élections générales, sous le régime du privilège, j'ai présenté pour l'élection des candidats un programme auquel, aujourd'hui même, sous la République, j'aurais peu à ajouter: on le trouvait trop socialiste, trop populaire; mais le peuple devait bientôt me donner raison. — Arrière la vieille économie politique; l'économie sociale seule, peut concilier l'ordre et la liberté, rallier tous les intérêts, assurer et développer la prospérité générale.

Salut et fraternité.

BAUDET-DULARY,

Docteur en médecine, ancien député, cultivateur, l'un des fondateurs de la colonie agricole-industrielle, qui s'organise *actuellement* à Condé par Houdan, Seine-et-Oise.

ÉLECTIONS

DE SEINE-ET-OISE.



CHERS CONCITOYENS,

Oui, je suis socialiste; — mais qu'est-ce que le socialisme? — c'est l'économie politique, agrandie, généralisée, et surtout sanctifiée par le principe de la fraternité, en un mot, rendue *chrétienne*.

La vieille économie politique calculait la production des richesses sans tenir compte du sort des travailleurs. Elle admettait comme une fatalité l'incohérence des efforts, l'hostilité des intérêts.

L'économie sociale, sans rien ôter au droit du capital, veut aussi qu'on respecte le droit du travail: la solidarité qu'elle établit entre le capital et le travail, rend celui-ci assez productif pour que la part même du capital se trouve considérablement augmentée.

L'économie sociale, qui fait disparaître la misère, peut seule fonder l'ordre dans la liberté, concilier les antagonismes, développer et assurer la prospérité générale. — La République est socialiste.

PROGRAMME SOCIALISTE OU RÉPUBLICAIN.

Souveraineté nationale, et en conséquence la République.

Liberté, égalité réelle par l'éducation donnée à tous, par la possibilité pour tous de vivre *honorablement*.

Répartition équitable, proportionnelle, des droits et des charges. Liberté de la presse, liberté d'association. Droit au travail garanti.

Organisation du travail, association de l'agriculture et de l'industrie manufacturière. Encouragements à l'agriculture.

Respect à la propriété, à la propriété de toute nature, capital, talent ou travail.

Retraite assurée aux vétérans et aux invalides du travail.

Amélioration du sort des ouvrières. Respect à la femme: respect à la famille.

Fraternité des citoyens. Confédération des peuples.

Armée permanente très-réduite, ou employée aux grands travaux d'utilité publique.

BAUDET-DULARY.

Docteur en Médecine, ancien Député, Cultivateur, l'un des fondateurs de la Colonie Agricole-Industrielle qui s'organise actuellement à Condé, par Houdan (Seine-et-Oise).

1849

64
Le 1175

ÉLECTIONS DE SEINE-ET-OISE.



CHERS CONCITOYENS,

Oui, je suis socialiste; — mais qu'est-ce que le socialisme? — c'est l'économie politique, agrandie, généralisée, et surtout sanctifiée par le principe de la fraternité, en un mot, rendue chrétienne.

La vieille économie politique calculait la production des richesses sans tenir compte du sort des travailleurs. Elle admettait comme une fatalité l'incohérence des efforts, l'hostilité des intérêts.

L'économie sociale, sans rien ôter au droit du capital, veut aussi qu'on respecte le droit du travail: par la solidarité qu'elle établit entre le capital et le travail, elle rend celui-ci assez productif pour que la part même du capital se trouve considérablement augmentée.

L'économie sociale, qui fait disparaître la misère, peut seule fonder l'ordre dans la liberté, concilier les antagonismes, développer et assurer la prospérité générale. — La République est socialiste.

PROGRAMME SOCIALISTE OU RÉPUBLICAIN.

Souveraineté nationale, et en conséquence la République.

Liberté, égalité réelle par l'éducation donnée à tous, par la possibilité pour tous de vivre honorablement.

Répartition équitable, proportionnelle, des droits et des charges. Liberté de la presse, liberté d'association. Droit au travail garanti.

Organisation du travail, association de l'agriculture et de l'industrie manufacturière. Encouragemens à l'agriculture.

Respect à la propriété, à la propriété de toute nature, capital, talent ou travail.

Retraites assurées aux vétérans et aux invalides du travail.

Amélioration du sort des ouvrières. Respect à la famille (1).

Fraternité des citoyens. Confédération des peuples.

Armée permanente très-réduite, ou employée aux grands travaux d'utilité publique.

BAUDET-DULARY,

Docteur en Médecine, ancien Député, Cultivateur, l'un des fondateurs de la Colonie Agricole-Industrielle qui s'organise actuellement à Condé, par Houdan (Seine-et-Oise).

(1) Je ne connais aucune secte qui veuille porter atteinte à la famille.



DISCOURS

PRONONCÉ

DANS LE CLUB DE LA SOCIÉTÉ DES DROITS DE L'HOMME,

le 25 mars 1848.

CITOYENS,

Je me porte candidat à l'*Assemblée Nationale*, pour le département de Seine-et-Oise. Mon dévouement à la cause populaire est connu.

J'ai été traduit, dans le procès d'avril 1834, devant la Cour des Pairs comme un des chefs de l'insurrection républicaine de Lyon.

Je puis découvrir ma vie, je ne crains aucun reproche, aucune interpellation; ma vie a toujours été du dévouement. Je n'ai pas dévié un moment des principes qui m'ont valu les persécutions du pouvoir que nous avons renversé.

Voici ma devise :

« Le droit du sol a répandu des flots de sang pour se maintenir, je verserai
« mon sang pour défendre le *droit sacré* du travail. »

C'est avec confiance que je réclame le vote des républicains.

LE DROIT NATIONAL.

Il y a deux questions qui dominent la situation : ces deux questions sont deux droits : l'un le droit naturel imprescriptible, annihilé jusqu'à présent; l'autre, droit acquis de convention, tyrannique et contestable.

Je veux dire le droit du *travail*.

Je veux dire le droit du *sol*.

Le droit du travail, personne ne peut dire qu'il puisse y être touché, et ce pendant il a été volé au profit d'une fraction qui crie avec terreur : Vous voulez nous ravir le nôtre.

Il est bien entendu que je comprends dans le droit du travail le salaire de l'ouvrier, comme tout ce que produisent les arts, l'intelligence, les produits enfin de la force humaine; et par droit du sol, la possession du terrain d'à-près les loisen vigueur. Le travail produit; le droit du sol, ainsi qu'il est établi, absorbe; c'est une pompe aspirante placée sur le corps social, sur le travail, c'est un principe d'inertie et d'immobilité. A la moindre crise, la terreur s'empare du droit du sol, de celui qui tient les cordons de la bourse, il les serre, il anéantit le droit sacré du travail qui ne peut plus se produire, il amène à sa suite le dénûment, la faim, les réactions terribles et les guerres civiles. Pourquoi? Parce que jusqu'à présent il a été le maître de l'État, et l'État lui a été soumis.

En voulez-vous un exemple? En voulez-vous des exemples? Jetez un coup d'œil sur tous les pouvoirs qui se sont succédé, soit par droit divin, soit par le vote du sol; vous verrez même chute et même cause. Louis Philippe a été porté

Je 64
1848

et maintenu par le droit du sol, il n'a tenu aucun compte du droit du travail et de l'intelligence, les hostilités ont commencé, les trembleurs, ses acolytes, ont eu peur, ils ont tout accordé; ils ont comprimé, la locomotive arrêtée dans sa marche a fait explosion, elle a lancé au milieu des débris le droit du travail, le droit du sol. Maintenant on veut constituer le droit du travail; mais voilà le droit du sol qui se met en travers, qui crie, qui pleure, qui se lamente, qui dit, respectez-moi je suis des vôtres, je veux être des vôtres. Les mêmes hommes se représentent, se mettent sur les rangs pour représenter la grande nation ! Écoutez-les, choisissez-les, et nous irons loin à côté de ces prétentions ; écoutez le langage du droit du sol : avant que je sois assuré que tu ne toucheras pas, le droit du travail ! je resterai immobile; j'ai de l'argent, tu ne l'auras pas, parce que je crains de te payer; je cacherai mes capitaux, je les enverrai à l'étranger; si tu fais mine de m'effleurer, je crierai au voleur, à l'infamie; je te déconsidérerai dans le monde. Et voilà que le travail, fort de son droit, reste calme, impassible, il attend et il dit : Je respecte le droit du sol, mais je ne veux pas qu'il soit mon maître. Ouvriers de l'intelligence, travailleurs de toutes les classes, aidons-nous de nos lumières et de nos forces ! Mettons en commun, cœur, cerveau, muscles ! et avisons que ce stupide tyran fasse des concessions ou qu'il déguerpisse ! Voilà le grand mot lâché ! Je vous entends, trembleurs, mais attendez et écoutez : Faut-il que le droit du sol reste toujours ce qu'il a été ? mais alors pourquoi avons-nous brisé les trônes, ils étaient l'expression de la propriété, ils étaient basés sur elle et sur les mêmes lois ? Nous avons brisé les trônes, et vous dites des lèvres que nous avons eu raison. Alors, ou rendons les trônes, ou brisons le droit du sol pour le constituer sur de nouvelles bases, comme nous avons brisé les trônes pour élever le trône du peuple sur le droit sacré de la nature, le seul droit que nous voulions avec cette sublime devise : *liberté, égalité, fraternité.*

Nous ne voulons pas le sol pour nous, pas plus que nous ne voulons un tyran, pas plus que nous ne voulons les droits politiques pour nous seuls. Nous que vous avez exclu, nous que vous avez repoussé, nous disons grandement, généreusement, fraternellement, nos droits sont les vôtres. Mais pourquoi, usurpateurs du sol, dites-vous : Le terrain est à nous, l'or qu'il produit, nous le gardons ?

Vous voyez que vous êtes injustes et coupables ; dans un moment où la patrie a besoin de crédit et d'argent, vous vous retirez, vous vous sauvez, vous voulez nous affamer, et si on dit un mot sur le droit du sol, vous criez au voleur. Je n'ai plus que deux mots à dire : A qui appartient le sol sur lequel vous vivez comme nous ? A vous ! Pourquoi ? Parce que vous pouvez le saisir ; par la même raison l'air vous appartiendrait, si l'air pouvait se saisir ; la lumière du soleil vous appartiendrait aussi et les magnifiques dons de la Providence vous appartiendraient si vous pouviez les diviser, en circonscrire la propriété ; mais nous n'avons de commun ensemble que les agents physiques, qui sont au-dessus du pouvoir de l'homme ; et nous partageons également les fléaux destructeurs que la divinité a rendus inaccessibles à la volonté de l'homme.

Vous ne possédez, nous ne devons posséder que ce que la force humaine

enfant et fait produire, nous sommes maîtres de notre travail et de ses produits, nous sommes les possesseurs des produits de nos mains et de nos têtes, nous pouvons en disposer à notre gré. La terre qui nous supporte, l'air que nous respirons, le soleil qui nous éclaire et qui nous réchauffe, l'eau qui nous désaltère, sont des dons de Dieu, ils appartiennent à tous¹.

Le sol appartient donc à la République, à tous; la France peut donc le reprendre! Pourquoi? Pour le partager! direz-vous. — Vous comprenez que ce serait tomber dans les mêmes errements. Nous voulons que la République reprenne son bien : la République, c'est la nation; qu'elle crée sur ces biens des titres territoriaux, que ces titres soient titres de propriété et fractionnés en un, deux, trois, quatre hectares, en fraction la plus opportune. Que ces titres puissent être cédés par les détenteurs, et que l'État puisse, dans tous les cas, les transmettre aux cultivateurs moyennant un droit de fermage qu'il percevrait : ce droit de fermage appartiendrait de droit au titulaire, sauf la quotité de l'impôt qui serait prélevé. L'État serait libre de les rembourser, lorsqu'un cultivateur désirerait changer son droit de fermage en titre de propriété. Ainsi le propriétaire aurait une hypothèque sûre, garantie par le travail et par l'État. Voilà ce qu'il faut faire, et ces titres circuleront dans le commerce, alimenteront l'industrie, empêcheront l'accaparement des capitaux, restreindront les procès, les vols, les brigandages. Mais il faut une transition à cet état de choses, il ne faut déposséder personne; il faut respecter les droits acquis, il faut changer le mode de posséder, et il faut que ce changement soit aussi favorable à celui qui possède qu'aux travailleurs et qu'à l'État.

Voici mes propositions :

Il y a deux propriétés : la propriété foncière et la propriété du travail.

La propriété foncière appartient à la République. La République reconnaît les titres qui existent et les valide; elle laisse à tous les propriétaires leurs possessions aux conditions suivantes :

Propriété foncière.

ART. 1^{er}. Le territoire français appartient à la République française.

ART. 2. Nul ne pourra posséder à titre de propriété au delà de 50 hectares de propriété close et au delà de 100 hectares de terrain, soit en terrain continu, soit en terrain séparé, soit en parcelles.

ART. 3. Les forêts, les mines, les fleuves, les rivières, les mers appartiennent à la République et sont aliénables comme les propriétés foncières, mais soumis à des lois d'exploitation compatibles avec l'intérêt général.

ART. 4. Il sera créé des titres de propriétés, fractionnés par hectares. Tout propriétaire qui possède plus du *maximum* des possessions fixées par l'article 2, sera obligé de consentir la cession de son excédant envers l'État, qui les aliénera aux cultivateurs sous le nom de *titre de fermage*, et le possesseur de ces titres recevra des mains de l'État le produit du fermage, déduction faite de l'impôt suivant les besoins de la Patrie.

ART. 5. Tout cultivateur a le droit d'obtenir de l'État des bons de fermage;

¹ Le sol appartient à la nation, voilà ma conviction dont je ne dévierai jamais. Quant à la puissance régulatrice, elle jaillira du sein de la nation. Par cette proposition, je veux matérialiser mon idée.

Il ne possède pas le *maximum* fixé par la loi, il a le droit de faire convertir ces bons de fermage en titre de propriété ; il sera tenu de payer à l'État le fonds capital, basé sur le prix de fermage qu'il payait, et l'État remboursera aux titulaires le capital des titres à présentation. Les droits de cession seront payés par les acquéreurs.

ART. 6. Tout propriétaire de titres de propriété pourra faire un emprunt, en consignait ses titres.

Propriété du Travail.

ART. 1^{er}. La propriété du travail est à celui qui la possède et qui la crée ; c'est la propriété individuelle perpétuellement acquise ; elle ne diffère de la propriété foncière qu'en ce qu'elle est aliénable sans restriction, et que sa possession est illimitée quant à sa valeur.

ART. 2. Tous les produits de la force humaine sont la propriété du travail.

ART. 3. Sont considérés comme propriété du travail tous les produits naturels.

ART. 4. Les lois d'hygiène générale et privée seront établies pour garantir la salubrité publique et pour surveiller la propriété du travail.

L'agriculture est la source de la prospérité nationale : dans un temps, les rois donnaient le terrain et les hommes qu'il supportait. La propriété du sol, ainsi qu'elle est basée, est une émanation du servage. Rendre le cultivateur indépendant de l'influence immédiate du possesseur, c'est affranchir le cultivateur et lui rendre son indépendance ; c'est créer son bien-être et sa richesse, c'est faire disparaître tous ces honteux tributs accessoires, les dons dits volontaires, droits de faisance, de chapon, de beurre, de fruits, etc.

Diviser la propriété foncière, c'est la fertiliser, c'est favoriser l'association, laisser à quelques privilégiés des masses immenses ; c'est créer l'exploitation de l'homme par l'homme. L'agriculture, sortie des langes qui l'ont retenue si longtemps, prendra un nouvel essor ; elle enrichira tous les travailleurs ; les anciens propriétaires n'ayant plus qu'une rente perpétuelle, finiront par chercher une augmentation de fortune dans l'industrie et le commerce ; ils lui confieront leurs capitaux ; ils payeront le travail au lieu d'être payés par le travail ; ils seront utiles et nationaux, parce qu'ils n'auront plus de motifs d'égoïsme.

L'agriculture vivifiée inondera la France de ses produits ; elle vivra dans l'abondance et alimentera à bon marché nos villes et les travailleurs qui les peuplent.

Et vous, propriétaires du sol, qui tenez encore à l'ancienne féodalité par aveuglement ou par habitude, méditez nos paroles, lisez la devise de la France, sachez que toutes les lois surannées et anti-populaires doivent tomber devant l'intérêt général.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ !

BRESSY, d'Arpajon (Seine-et-Oise),

Médecin,

Electeurs du Département de Seine-et-Oise,



Jamais la France ne s'est trouvée dans des circonstances aussi graves, aussi solennelles.

Il s'agit de ses libertés, de son repos, de son avenir. En de telles circonstances, il n'y a plus de partis, il ne peut plus y en avoir.

Qu'ont-ils fait depuis cinquante ans? Que sont devenus les pouvoirs que, tour à tour, ils ont élevés? — Tous ont été renversés.

Au milieu de toutes ces destructions, une seule chose survit et domine, c'est la Patrie, c'est la France!

Un seul Gouvernement est maintenant possible, c'est celui du peuple; le Gouvernement de la Nation par la Nation, des citoyens par les citoyens, en un mot une République qui comprenne, confonde en un seul faisceau tous les intérêts, tous les besoins de la grande famille française :

ORDRE, LIBERTÉ, PROPRIÉTÉ, TRAVAIL.

Rallions-nous donc par un effort unanime, arrachons notre patrie aux maux que causerait l'anarchie.

Une mission auguste et solennelle va être donnée à l'assemblée nationale que vous êtes appelés à élire.

Jamais mission plus imposante n'aura été donnée à des hommes.

Aussi je vous dirai : Au nom de la patrie, choisissez les plus honnêtes, les plus éclairés, les plus dignes.

Quant à moi, si je m'offre à vous, c'est qu'en des temps calmes je suis venu solliciter des suffrages dont plusieurs d'entre vous m'ont honoré, et qu'il est, je crois, du devoir d'un homme de cœur de se mettre à votre disposition aux jours difficiles.

NAPOLÉON COLBERT.

1848

Gambais, canton de Houddan, arrondissement de Mantes, 14 mars 1848.

AUX



ELECTEURS TRAVAILLEURS

DU

Département de Seine-et-Oise.

CITOYENS,

Une question qui intéresse au plus haut degré la classe des travailleurs, a été agitée; celle d'envoyer des candidats aux différents comités du département pour représenter ces citoyens à l'Assemblée nationale. A cet effet, une quantité d'ouvriers de tous corps d'état, et autres citoyens réunis, ont procédé par acclamations au choix de ces candidats; sept de leurs frères ont été élus, et je suis fier d'être un de ceux qu'ils ont appelé à remplir cette honorable mission.

Il est donc de mon devoir, Citoyens, de tâcher de justifier ici la confiance qu'ils m'ont accordée par leurs suffrages.

Ainsi, à ceux qui me connaissent, je ne dirai rien... A ceux qui ne me connaissent pas,

1848

je dirai : Je suis enfant de Versailles, né de parents pauvres, mais dignes travailleurs. Elevé comme beaucoup à l'école sinon de la misère, au moins de la gêne, j'ai donc été tout jeune témoin des besoins de cette classe laborieuse. Mon instruction fut celle qu'on donnait à l'époque aux enfants de ma condition (*l'école gratuite*), dont le titre seul indique assez dans quelle proportion cette éducation était donnée.

J'en voudrais donc une plus étendue et plus libérale pour mes frères, qui puisse les mettre à même d'être dignes à l'avenir de remplir tout espèce de fonction dans la mesure de leur intelligence, et arriver enfin à la conquête de notre dignité d'*égalité*, si longtemps méconnue.

Dès l'âge de douze ans, je fus mis en apprentissage dans le rude métier de menuisier, et je n'ai depuis cessé de travailler, car travailler beaucoup doit être le mobile de tout homme, et c'est le mien. Mais avec l'âge vient le raisonnement qui, laissant voir les erreurs du passé, invite au moins à profiter des bienfaits du présent pour l'avenir.

J'ai donc cherché dans les mystères de la géométrie appliquée à ma profession, à devenir sinon un artiste distingué, au moins un ouvrier supérieur, et, je l'avoue en toute hu-

milité, ce que j'ai appris, ce que je sais, enfin, n'est un mystère pour personne; j'en ai fait profiter mes amis autant qu'il m'a été possible et toutes les fois qu'ils me l'ont demandé. Or, j'attribue donc aux actes de ma vie passée la considération et l'insigne honneur qui m'est dévolu, honneur qui m'est grandement payé par la douce satisfaction que j'éprouve de tant de marques d'intérêt.

Enfin, Citoyens, si j'étais appelé par votre vote à siéger à l'Assemblée nationale, j'ai la ferme conviction que je pourrais bien apporter des renseignements utiles à la construction de l'édifice social, en ce qui concerne l'amélioration immédiate du sort des travailleurs, en stimulant leur intelligence par les bienfaits de l'association et en évitant le chômage, qui est le plus grand vice de l'organisation actuelle, en attendant les bienfaits de l'organisation générale du travail, qui est une œuvre immense et dont je prévois cependant la solution possible. Je pourrais, je crois, beaucoup travailler à cette œuvre, moi qui connais les besoins et les ressources d'une grande partie de la classe ouvrière, et qui connais aussi leurs prétentions, qui ne sont certes pas exagérées. Mais il est, je crois, de première nécessité de remédier en ce sens à beaucoup d'abus qui pour-

raient nuire à la sécurité et au respect dû aux personnes et à la propriété. Je pourrais bien aussi être utile au petit commerce et à l'industrie en matière d'entreprise.

En un mot, je dirai : J'entends et je vois très-clair. Je ne me rappelle pas jusqu'alors avoir rencontré d'obstacles que je n'aie pu surmonter par l'activité et la persévérance.

Enfin, je maintiendrai courageusement la légende républicaine : *Liberté, Égalité, Fraternité.*

VIVE LA RÉPUBLIQUE.

COSTEAU AÎNÉ, ouvrier,

Boulevard de la Liberté, 18,
à Versailles.

A Monsieur le curé de Jannoit



Si parmi les écrivains modernes il est un homme qui a défendu le spiritualisme, proclamé l'âme immortelle, exalté la religion chrétienne, vous me rendrez cette justice de dire que c'est moi.

Aujourd'hui, je viens me proposer comme candidat à l'Assemblée nationale, j'y demanderai le respect pour toutes les choses saintes; et parmi les choses saintes, la religion a toujours été mise par moi au premier rang.

Je crois la nourriture spirituelle aussi nécessaire à l'homme que la nourriture matérielle; je crois qu'un peuple qui saura allier la liberté et la religion sera le premier des peuples; je crois enfin que nous serons ce peuple-là.

C'est dans le désir de contribuer autant qu'il sera en moi à cette œuvre sociale, que je viens vous demander non-seulement votre voix, mais encore les voix que la haute confiance inspirée par votre caractère peut mettre à votre disposition.

Je vous salue avec l'amour d'un frère et l'humilité
d'un chrétien.



ALEXANDRE DUMAS.

1843

Durant

AUX CITOYENS ÉLECTEURS

DE

SEINE - ET - OISE.



Concitoyens,

Vous êtes appelés, pour la première fois, à choisir douze représentans à l'Assemblée constituante; de nombreux amis m'ont offert leurs suffrages et m'ont pressé de solliciter les vôtres; si vous m'accordez cet honneur, j'y répondrai par mon dévouement à vos intérêts.

Mes titres à votre confiance ne sont pas nombreux; relégué longtemps dans la classe des travailleurs privés de leurs droits de citoyen, j'ai seulement fait signer les pétitions pour la Réforme électorale en 1840, 41 et 42.

J'ai toujours désiré la République; mais la République démocratique avec cette devise : *Tout pour le Peuple et par le Peuple.*

Si vous me nommez votre représentant à l'Assemblée constituante, je demanderai :

- 1° L'inscription en tête de la constitution de ce principe : que la société doit garantir à chacun l'*existence* et le *bien-être* par le *travail*, en prenant tous les moyens de *supprimer la misère* ;
- 2° L'éducation gratuite et égale pour tous ;
- 3° La *suppression de tout impôt* sur les objets de première nécessité, tels que l'impôt du sel, l'impôt personnel, l'impôt des portes et fenêtres, l'octroi, l'impôt sur les boissons, et celui des patentes pour la petite industrie ;
- 4° La réduction des gros traitemens, et l'élévation des trop petits traitemens dans les fonctions les plus utiles ;
- 5° L'élection et la responsabilité de tous les fonctionnaires publics ;

- 6° La liberté de la presse, sans aucune espèce d'entraves ;
- 7° La liberté individuelle et l'inviolabilité du domicile ;
- 8° Et enfin toutes les réformes , et toutes les améliorations possibles et progressives.

Cultivateur, vigneron, habitué depuis mon enfance à tous les travaux des champs, je puis solliciter utilement toutes les améliorations dans l'intérêt de l'agriculture, et toutes les réformes nécessaires pour améliorer le sort des travailleurs des campagnes, dont je ne cesserai d'être le plus constant et le plus énergique défenseur.

Salut fraternel.

DURAND,

Cultivateur à Hedouville, près l'Isle-Adam,
Seine-et-Oise.

64
FESSART,

FERMIER A SAINT-CYR-L'ÉCOLE, ANCIEN FERMIER A LA MÉNAGERIE,
A VERSAILLES,



A SES CONCITOYENS.

On m'engage à me mettre sur les rangs des Candidats pour l'Assemblée nationale. Si j'obtenais le suffrage des Electeurs du département de Seine-et-Oise, ce témoignage de confiance serait trop honorable pour que je ne cherche pas à le mériter pleinement.

A ceux qui me connaissent, je n'ai pas besoin de leur rappeler mon passé, qui répond de mes actes à venir, mais pour les personnes qui n'ont pu me connaître, je dois le faire.

L'art agricole, fortune de la France, doit avoir une large part dans cette grande assemblée. C'est comme agriculteur particulièrement que je me présente.

Les orateurs et les écrivains profonds en toutes sciences, sont de première nécessité, mais il n'en faut pas neuf cents. Il faut aussi à cette grande Assemblée nationale, des hommes pratiques

I 64
Le 1218

1848

dont le dévouement et le désintéressement bien connus rassurent l'intérêt général. Ces hommes n'ont pas besoin d'être orateurs. Quelquefois on fait abus de la parole, c'est ce qu'il faut prévoir en choisissant les candidats.

Né cultivateur, à une époque où l'on n'attachait pas à l'agriculture l'importance qu'elle méritait si justement, je me suis occupé, un des premiers, à la faire sortir de l'oubli où elle était.

Pendant les quarante-deux ans que j'ai été fermier à la Ménagerie à Versailles, je n'ai jamais reculé devant aucun des sacrifices qu'ont nécessité mes diverses innovations, pour accroître la production de la terre.

Les nombreux ouvriers que j'ai occupés constamment n'ignorent pas que je fus le premier agriculteur qui, comprenant les services que pouvait rendre la pomme de terre, débutai par des expériences de cette culture en grand; ce précieux tubercule devint dès-lors abondant dans le pays. La Société d'Agriculture et des Arts de Seine-et-Oise, dont je suis membre, et que j'ai eu l'honneur de présider, a constaté, dans le temps, la vérité de ce que j'avance aujourd'hui. Je me suis occupé également d'autres cultures de première importance que j'évite de détailler.

Les instruments aratoires avaient aussi besoin de développement; j'y travaillai activement. Plusieurs des miens, et portant mon nom, sont déposés, au Conservatoire des Arts et Métiers, à Paris.

Tous ces efforts, qui furent appréciés, m'ont valu plusieurs médailles.

Je fus le premier à monter des féculeries, à substituer à l'imperfection des procédés primitifs, ceux qui ont été employés jusqu'à l'application des moteurs par la vapeur.

J'ai aussi participé à l'extension de l'eau-de-vie de fécule, en montant une distillerie spéciale à ce genre.

Ces fabriques, je les montais non-seulement dans le but d'étendre l'industrie en favorisant le producteur, mais particulièrement en vue des ouvriers des champs. J'avais compris dès-lors que l'industrie, jointe à la culture, était un bienfait pour les ouvriers des campagnes, qui trouvaient par cela en hiver, l'occupation que la terre leur refusait.

Ma sollicitude pour les travailleurs fut constante, et ils la reconnurent en m'appelant le *Père des Ouvriers*.

Permettez-moi de le dire encore : Je n'ai jamais cessé de m'occuper des progrès agricoles. J'en ai donné les preuves récemment, en obtenant du Comice agricole de notre département dont je suis membre, au concours qui a eu lieu sur les terres de la Ménagerie, que j'occupais, plusieurs médailles pour les nouveaux instruments aratoires et les bestiaux que j'y ai exposés.

Au milieu de mes travaux agricoles, j'appréciais les avantages de l'instruction pour les classes laborieuses, et je fus l'un des plus zélés fondateurs, avec feu M. JOUVENCEL, d'heureuse mémoire, ancien député libéral, qui fut le Président, et moi le Vice-Président de la première école mutuelle établie dans le département. C'était une création hostile au gouvernement, qui ne se dissimulait pas les conséquences de la propagation des lumières dans le Peuple.

M'expliquerais-je, maintenant, sur ma foi politique. Je puis le dire à haute voix : homme d'honneur, je n'ai jamais fléchi !.. Je voudrais pouvoir exprimer, avec la même chaleur que je les ressents, les idées de progrès qui ont toujours prévalu en moi, et dont je vais donner les preuves par les faits suivants :

Sous Charles X, comme fermier de la liste civile, je fus en butte aux menaces des agens Electoraux du gouvernement, auxquels j'ai répondu simplement : *L'homme d'honneur ne vend pas son vote.*

Et si je fus persécuté, si ma ruine fut complétée d'une manière aussi cruelle, sous le règne de Louis-Philippe, mon opinion bien

connue n'est pas étrangère à cette cause de mes malheurs.

Les actes de ma vie passée, répondent de ceux à venir. Voici ma profession de foi.

La mission de l'Assemblée nationale, sera de développer et d'affermir les libertés et la puissance de la France. On peut être assuré de mon concours pour le triomphe de ces principes sacrés.

Mais je me vouerai en particulier :

Aux réformes tendant au bien être des travailleurs,

Et au développement de l'agriculture.

Citoyens et amis, accordez-moi de répéter ces mots que les travailleurs ont fait écrire à mon insu, avant cette belle révolution, dans les journaux de 1847, *FESSART, le Père des Ouvriers.*

Ce titre digne, double mes forces pour vouloir et crier :

Vive la République ! Vivent les Travailleurs !

FESSART,

Membre de la Société d'Agriculture et des Arts de Seine-et-Oise
et autres Sociétés industrielles et Agricoles.

Saint-Cyr-l'École, le 25 Mars 1848.

Les Citoyens qui voudront m'honorer de leur suffrage, mettront :

FESSART, A SAINT-CYR-L'ÉCOLE.



AUX ELECTEURS DE SEINE-ET-OISE.

CITOYENS,

Le honteux Gouvernement que le peuple a renversé s'appuyait sur un petit nombre d'électeurs privilégiés... Alors, la plus grande partie d'entre vous n'avait du citoyen que les charges.

Vous n'étiez bons qu'à porter vos épargnes chez le percepteur : sans doute, vous les porterez encore, car il faudra toujours subvenir aux besoins de la grande famille; mais vous aurez du moins l'avantage de régler vous-mêmes l'emploi de vos contributions, puisque vous allez nommer directement vos Représentants, et que vous ne nommerez que des hommes dignes de votre confiance.

Electeurs, réfléchissez bien au choix que vous allez faire.

Vos frères de Paris ont conquis, au prix de leur sang, votre droit d'électeurs ! Vous ne serez point assez ingrats pour rendre leur conquête infructueuse, en donnant votre voix à ceux qui ne seraient pas fâchés de revenir insensiblement aux déplorables traditions du passé.

Ceux-là ne manqueront point de vous dire qu'ils sont de très-sincères républicains ;

Qu'ils veulent, avant tout, la conservation de la République... Ce mot, qui, hier encore, avait à leurs yeux une si terrible signification, est devenu tout-à-coup l'objet de leur sympathie.

Ils vous passeront volontiers le nom, pourvu que vous leur abandonniez la chose...

Quant à moi, Citoyens, qui ai toujours désiré et le nom et la chose, je viens me présenter à vos suffrages avec la confiance d'un homme qui voit enfin s'accomplir les vœux de toute sa vie, et qui a coopéré à la Révolution au plus fort de la lutte, à côté des braves Rédacteurs du NATIONAL, dont les bureaux, vous le savez, ont été pendant 1/s trois jours l'état-major des barricades!

C'est assez vous dire, Citoyens, que je me sens la force et le courage de soutenir le nouveau Gouvernement dans les difficiles épreuves que pourraient lui préparer l'intrigue et l'esprit de réaction.

Electeurs, je ne vous ferai point une longue profession de foi : ceux d'entre vous qui me connaissent, vous répondront de moi. — Justice pour tous, liberté pour chacun : telle fut et sera toujours ma devise, telle sera la base de ma participation à la Constitution, si vous me jugez assez pur pour m'envoyer à l'Assemblée Nationale.

SCIPION FOUASSE,

Propriétaire à Mandres, canton de Boissy-Saint-Léger.

Membre du Comité central des élections générales, et

délégué près le Comité de Seine-et-Oise.

Imp. de D'AUBUSSON, passage des Panoramas, galerie Montmartre, 16.

SIMPLE HISTOIRE

POUR L'ÉDIFICATION

des Electeurs de l'arrondissement d'Etampes

Ce que c'est qu'un **Républicain**.

Le citoyen **FOYE**, candidat pour la Constituante, se prétend **Républicain** !

Vous allez en juger :

Premièrement. *Le 5 mars 1831*, le citoyen Foye étant sous-préfet d'Etampes, il fut procédé aux opérations de la révision des quatre cantons d'Etampes, en présence du préfet et du général. Tous les gardes nationaux de l'arrondissement s'étaient rendus à l'appel pour la revue commandée. Un banquet eut lieu. Des toast furent portés. Après le départ du préfet et du général, le buste de *Louis-Philippe* fut porté en pompe à la mairie, et le sous-préfet procéda à son installation publique (sic), et prononça un discours.

Le même sous-préfet se hâta de rédiger et de faire imprimer, en un grand nombre d'exemplaires qu'il distribua dans l'arrondissement, l'exposé complet de cette solennité. *Cet exposé est signé Foye, sous-préfet.*

On y lit *textuellement* :

« Des toast ont été portés : par M. le préfet, au roi ! par M. le sous-préfet, à la Reine, modèle des mères ! »

— Dans son discours (fort long) à la mairie pour l'installation publique du buste de Louis-Philippe, on lit aussi textuellement dans le même exposé :

« Gardes nationaux ! accueillez avec chaleur, avec un esprit martial le buste du roi citoyen..... Confondons dans nos acclamations les cris de Louis-Philippe I^{er}, roi des Français, et ceux à jamais sacrés de liberté et de patrie. Vive le Roi!!! »

Deuxièmement. Le 6 juillet 1831, le citoyen Foye, en sa qualité de président du collège électoral, signait et publiait un discours imprimé qu'il adressait aux électeurs. On y voit aussi textuellement :

« Quelles que soient les nuances de notre opinion, nous voulons un mandataire dévoué à la dynastie du 9 août.... Vive le Roi!!! »

Troisièmement. Le 22 janvier 1834, le citoyen Foye venait d'être nommé député de l'arrondissement d'Etampes. On lit textuellement dans la lettre imprimée et signée de lui qu'il adressa à cette occasion aux électeurs :

« Fidélité au Roi des Français, obéissance à la Charte constitutionnelle..... telle est votre devise. C'est aussi la mienne. Je puis la défendre sans qu'il en coûte rien à la liberté de mes opinions ni à la franchise de mon caractère. Je remplirai votre mandat en restant ce que je suis, ce que j'ai été, ce que je veux être TOUJOURS..... Vive le Roi!!! »

Quatrièmement enfin. Le 24 octobre 1837, le même citoyen Foye, se portant candidat à la députation, adressa aux électeurs de l'arrondissement d'Etampes une circulaire où l'on remarque les passages suivants :

« En venant solliciter vos suffrages pour la troisième fois, j'aurais pu me dispenser de vous entretenir de mes principes politiques; ma vie passée était une garantie de l'absence de ces intentions, DES TENDANCES qui n'ont JAMAIS été les miennes, et, pour ne laisser

« aucun doute à personne sur mes véritables sentiments, j'ai
« cru devoir vous adresser une nouvelle déclaration de
« principes.

« FERMEMENT attaché à la royauté du 9 août et à nos in-
« stitutions constitutionnelles, je n'admettrais pas plus une
« opposition systématique que je n'ai pu comprendre une op-
« position DYNASTIQUE après la révolution de Juillet. Fidèle
« au drapeau que j'ai suivi toute ma vie, etc., etc. »

Voilà ce que c'est qu'un Républicain.....
suivant le citoyen Foye !!! ..

Quant à nous, quelle que puisse être notre bonne volonté, nous avouons franchement que nous n'oserions pas (après la lecture des quatre pièces dont nous venons de donner quelques citations *textuelles*), nous joindre au citoyen Foye pour affirmer qu'il n'a jamais été philippiste, qu'il a toujours servi la liberté et n'a jamais approuvé les entraves apportées à la libre expression de la pensée, qu'il a toujours appelé la République de tous ses vœux et de tous ses efforts, et qu'il faut le charger de donner une constitution à la République.

Les citoyens électeurs de l'arrondissement d'Etampes seront-ils plus faciles à convaincre ? Nous verrons bien.....

AUX ELECTEURS



Citoyens et Frères,

Je ne suis ni écrivain ni orateur, je suis tout bonnement un bon républicain dévoué à ses frères, à sa patrie. Des écrivains, des orateurs, il ne vous en manquera pas, c'est donc comme bon citoyen que je me présente à votre suffrage, et c'est déjà un grand honneur d'y être admis. Des promesses, on vous en a fait bien des fois depuis trente ans; malheureusement les paroles se sont envolées, et les actions, qui étaient tout autres que les promesses, sont seules restées.

Cependant essayons aussi des paroles. Et je vous dirai :

Peuple privilégié de Dieu, vous avez proclamé trois mots sacrés, *liberté, égalité, fraternité*; si vous les comprenez bien ces mots sacrés, si vous les soutenez avec dévouement, ils feront le tour du monde : comme l'aigle audacieux qui domine les airs, ils monteront glorieux vers le ciel annoncer que l'Évangile règne enfin sur la terre. Ces trois mots sacrés sont gravés dans nos cœurs à tous, tous nous les voulons sincèrement; les comprenons-nous tous de même ?

La liberté, c'est le droit de tout citoyen, c'est la révolution de 89, c'est un fait acquis, il ne faut que nous y habituer; l'habitude acquise, il n'y a plus qu'à régulariser, tous nous y contribuerons.

L'égalité, c'est plus que le droit, il y a aussi le devoir : c'est 89 et soixante ans de travail, c'est la raison humaine, c'est la dignité de l'homme, et tous dignes, ne sommes-nous pas tous frères ? l'égalité, elle n'existe pas encore, elle ne fait que poindre à l'horizon, faisons la surgir, nous y gagnerons tous ! Ici je ne crois pas qu'il y ait de discussion possible, tout le monde est d'accord, c'est que l'éducation seule peut donner l'égalité : donc je conclus :

I 64
Le 1228

1848

Education gratuite pour tous, du moins pour les enfants des travailleurs.

La fraternité, mes Concitoyens, c'est la véritable raison humaine, c'est l'amour purifié, et c'est avec peine que je vous le dis, elle n'existe pas, elle figure seulement sur le papier, et avec lui elle s'est toujours envolée. C'est notre faute à tous, tous nous avons mal fait ! faisons donc mieux. Riches, vous donniez souvent au pauvre, mais vous ne l'aimiez pas assez ; pauvres et travailleurs, vous receviez du riche, mais vous croyez qu'au frère souffrant il était dû plus qu'une aumône ; et pas assez convaincus, que bien souvent sous les vêtements du riche, il y a misère et bien des tribulations : enfin riches et pauvres se regardaient comme hostiles les uns aux autres.

Mes Concitoyens, qu'à dater de cette ère nouvelle, à dater du 24 février 1848, journée de réhabilitation du peuple, ces funestes préjugés tombent, et que la fraternité gravée dans nos cœurs à tous envahisse tous les peuples. Qu'elle soit créée pour vivre toujours : et ce qui ne pouvait être qu'un rêve il y a peu de jours, se réalisera dès demain si vous le voulez ; il ne faut que le vouloir. Voulons-le donc, c'est peu de chose.

Qu'il y ait, le plus promptement possible, création d'un ministère du travail n'ayant que cette occupation, qui est immense, l'organisation seule de l'association du travailleur et du capitaliste lui prendra bien son temps ; il serait encore de son ressort de chercher tous les moyens possibles et honorables propres à maintenir le bon marché dans les vivres de première nécessité, le pain et la viande, empêcher la falsification du sel, du lait, du vin, car c'est la base de la nourriture du travailleur.

En augmentant le bien-être du travailleur nous y gagnerons tous ; avec la fraternité, tous les obstacles se lèveront facilement, l'association devient facile, et là est l'avenir de notre République et du monde entier. Que l'ouvrier ait des droits le plus tôt possible à un bénéfice pour son dur travail. Tentons-le sans blesser les intérêts des autres. Mes Concitoyens, ce n'est point un rêve : moi qui vous parle, je l'ai déjà tenté et un succès inespéré est venu prouver l'efficacité de ce moyen. Par un acte passé il y a une douzaine d'années par-devant notaire, entre un de mes amis et moi, lors de la création d'un établissement industriel, nous avons justement réservé pour nos ouvriers un cinquième des bénéfices, et les résultats obtenus ont été immenses. Il faut encore ajouter que sur nos bénéfices personnels, nous accordions des gratifications pour ceux

qui se distinguaient : une partie de ces gratifications était prélevée pour leur former une caisse de retraite. Citoyens, croyez-moi, c'est la vérité la plus stricte, les produits obtenus par ces moyens ont été immenses, et lorsque la politique est venue troubler nos travaux si laborieusement entrepris, nos ouvriers sont venus nous proposer de travailler une année pour rien si nous voulions continuer : nous les avons pris dans la plus complète misère, et ils auraient pu vivre une année sans salaire !

L'association nous sauvera donc, associons-nous le plus tôt possible ; aussi, pour préparer ce grand problème, je voudrais qu'il fût décrété d'abord :

Nulle société en commandite, anonymes ou autres, devant être autorisées par l'Etat, ne pourra être constituée s'il n'est pas réservé pour les travailleurs une part dans les bénéfices.

Nul bail pour les fermages appartenant aux domaines de l'Etat, ne pourra être passé, s'il ne stipule pas pour les ouvriers une part dans les bénéfices, ou une part quelconque fixée par ledit bail, et répartie selon les journées de travail à ladite ferme. Je voudrais qu'il en fût de même pour tout marché ayant pour but les biens de l'État à exploiter ;

Que toute procédure devant le juge de paix fût gratuite, que les attributions mêmes en fussent augmentées, ainsi que le personnel, pour pouvoir suffire très-promptement à toutes les causes pendantes.

Pour préparer le grand œuvre de la fraternité et pour honorer le travail, et par conséquent le travailleur, je voudrais dans chaque département un hôtel des invalides pour recevoir avec honneur l'ouvrier qui, en travaillant, ou par accident indépendant de sa volonté, aurait perdu un membre ou l'usage d'un membre, au point de ne pouvoir travailler ; l'ouvrier n'est-il pas le véritable soldat de la paix !

Comme récompense nationale, je voudrais dans chaque département : 1° Un asile honoré de tous, où le travailleur brisé par l'âge et ses durs travaux, puisse reposer ses vieux jours, et par son exemple encourager les plus jeunes.

2° Tous les ans, au 24 février, chaque département proclamerait et réunirait, autant que possible, dans une fête nationale, tous les citoyens qui se seraient distingués par leur dévouement à leurs semblables ou à la chose commune, et ils recevraient alors une noble récompense.

La fraternité nous fera marcher à grands pas vers le bonheur de tous, et réalisera tous nos beaux rêves ; aimons-la

tous, Citoyens, c'est la fille du 24 février 1848, c'est la jour-
née de tout le monde, riches et pauvres.

Voilà, mes Concitoyens, pourquoi j'ambitionne vos suffrages,
je fais tous mes efforts pour aider à réaliser ces trois mots sa-
crés : *Liberté, Égalité, Fraternité!*

Enfin, Citoyens et Frères, si j'étais votre représentant, je
voterais et je demanderais avec instance toutes les lois capa-
bles de faire aimer et respecter la République au dedans comme
au dehors, capables de faire estimer, aimer et respecter le
Peuple.

Liberté illimitée de la presse ;

Liberté absolue de l'association ;

Honneur et respect au Gouvernement provisoire.

Vive la République une et indivisible.

Salut et fraternité.

GALLERAN.

Réformé en 1835, par suite de dégoûts et de vexations du
gouvernement déchu, il avait osé, lors d'un procès politique
jugé à Blois en 1832, il avait osé parler de République.

L'illustre mort que nous regrettons tous, Carrel, vint lui
serrer la main, et lui offrir les colonnes de son journal pour
le défendre.

Un membre distingué du Gouvernement provisoire n'oublie
pas le capitaine Galleran, dans son ouvrage remarquable de
Dix ans de règne, c'est le citoyen Louis Blanc, plus particuliè-
rement chargé des travailleurs.

Aujourd'hui le capitaine Galleran vous demande vos suffrages,
vous aussi ne l'oubliez pas ; c'est le fils de ses œuvres ; deux
fois simple soldat, deux fois officier, et toujours rebuté du
pouvoir corrompu.

Travailleurs, c'est un enfant de Versailles, et vous devez
le connaître, car vos pères ont donné son nom au terrain où
le sien fut enterré, rue Saint-Martin, ancienne manufac-
ture. Ce terrain s'appelle encore *les Galleran*.

Salut à tous. fraternité pour tous.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.



CIToyENS,

Je viens solliciter l'honneur de vous représenter.

Petit marchand, ancien ouvrier, si vous m'accordez cette faveur, je vous promets de m'en rendre digne en défendant vos droits et vos libertés.

A la vue de cette assemblée qui m'environne, où je parais pour la première fois, je ne puis m'empêcher d'éprouver un sentiment d'admiration.

Enfant du peuple, je parlerai son langage, qui est celui du cœur; car il est toujours compris de vous.

Citoyens, je vous dirai : si c'est un orateur que vous demandez, repoussez-moi; mais si, au contraire, vous voulez un homme dévoué, comptez sur moi, et je ne trahirai pas mes serments.

Fils d'un vieux soldat de la République, qui ne m'a légué pour héritage que l'amour de la patrie et son épée, enfant de Versailles, j'ai parcouru bien des phases dans ma vie.

Combattant de juillet, j'aurais été fusillé un des premiers, si le peuple n'eût pas été vainqueur, car j'ai pris les armes au premier cri de la liberté.

Enfants de Versailles, vous m'avez vu le premier en tête précédant le général Pajol, porter le drapeau qui a fait le tour du monde pour chasser le despotisme, lors de l'expédition de Rambouillet.

J'ai salué avec amour, avec transport, l'ère républicaine, le Gouvernement le plus juste et le plus rationnel, car tous les besoins y sont représentés.

Si vous me faites l'insigne honneur de m'appeler à la candidature, j'emploierai, pour consolider l'édifice social, tout ce qu'un homme peut avoir de force et de courage.

Sorti de la classe du peuple la plus oubliée, combien il m'a fallu de force et d'intelligence pour me créer une position sous le gouvernement déchu.

J'ai été à même d'apprécier combien la classe des travailleurs a besoin qu'on lui vienne en aide ; ayant exercé l'état de peintre en bâtiments pendant quinze ans, je crois connaître ses besoins.

Il faut qu'à l'avenir l'ouvrier soit sûr de trouver du travail, lequel devra être convenablement rétribué ; c'est le seul moyen d'éviter toute commotion.

Pour qu'il puisse nourrir sa famille, afin qu'il soit à l'abri d'être arrêté comme vagabond et mendiant, car vous savez que cette infamie se pratiquait sous le ci-devant gouvernement.

Comment ce peuple de travailleurs a-t-il répondu à ces bassesses ? en se faisant admirer par la plus belle et la plus sublime des révolutions.

Je voterai ou prendrai l'initiative. L'ordre avant tout.

Suppression du travail dans les prisons ; il ruine le commerce et l'ouvrier.

Suppression des impôts sur les choses de première nécessité ; car il faut que le peuple vive à bon marché.

Réduction du traitement des hauts fonctionnaires ; augmentation de ceux peu rétribués, car il faut que l'employé fasse vivre sa famille.

La propriété inviolable et sacrée.

La justice accessible à tous par la révision des lois.

Les employés salariés du Gouvernement obligé de renoncer à leur place ou à celle de représentant du peuple.

Pas de cumul surtout, sous aucune forme, car c'est la perte des gouvernements.

Abolition définitive du droit de timbre sur les journaux et du cautionnement; il faut que le peuple s'instruise à peu de frais.

Création d'enseignement gratuit pour tous; c'est en instruisant et en moralisant le peuple qu'on peut éviter toute réaction.

Les vieux travailleurs et les infirmes admis dans une maison qui sera pour eux les invalides : cette dite maison ressemblerait à celle Brezin.

Création de maisons publiques d'hiver dite *Chauffoirs*, pour réchauffer les membres engourdis des travailleurs et des malheureux, ouverts le jour et la nuit, afin que le voyageur sans ressource ne soit plus exposé à coucher en prison ou à mourir de froid.

Etablissement, dans les jours de calamités, dans ces maisons, de soupes et de légumes économiques, pour faciliter ceux qui ont une grande famille.

Ouvriers, mes anciens camarades, écoutez la faible voix d'un homme qui veut votre bonheur; évitez autant que possible les démonstrations par trop bruyantes, qui ne servent qu'à effrayer les habitants de notre belle ville et paralysent le commerce. Vous savez que tout s'enchaîne : pas de commerce, pas de travaux; alors misère partout.

C'est par la modération que la confiance fera fleurir le commerce et rouvrir les ateliers.

Pour vous persuader que mes paroles philanthropiques ne sont pas de vains mots, si vous m'acceptez pour votre représentant, je m'engage sur l'honneur à tenir tous mes

engagements et à verser dans les mains du citoyen DU-RAND, commissaire de la République, la moitié des honoraires dévolus aux membres de la représentation nationale, en faveur des commerçants et des ouvriers malheureux.

VIVE LA RÉPUBLIQUE.

Si vous daignez me porter au nombre des douze mandataires que vous aurez à nommer dans le département, je vous prie de mettre sur votre bulletin : **MICHAU**,
rue Hoche, 1, à Versailles.

MICHAU.



CITOYENS,



L'accueil favorable que m'ont fait, à Paris, dimanche dernier, Messieurs vos Délégués, me donne l'espoir que vous voudrez bien prendre ma candidature sous votre patronage.

Bien persuadé que si mon nom sort de l'urne électorale, je le devrai à l'appui que m'auront accordé les Instituteurs, il me sera doux de leur payer la dette sacrée de la reconnaissance en me déclarant, dans l'Assemblée nationale, le défenseur énergique de tous leurs droits et de tous leurs intérêts.

Salut et fraternité.

R. MILLET,

Professeur d'histoire à l'École de Saint-Cyr,
rue Saint-Médéric, 12, à Versailles.



1848

64
1256

AUX PATRIOTES

DE SEINE-ET-OISE.



Tous les hommes qui se sont succédé au pouvoir, depuis cinquante ans, ont manqué de sincérité, tous ont trahi leurs engagements et tous sont tombés ne laissant après eux que des ruines.

Bonaparte, à son retour d'Égypte, se présente aux directeurs de la République et leur jure, la main sur la glorieuse épée qui avait déjà vaincu pour la patrie dans vingt et une batailles, qu'il n'est revenu que pour défendre *la liberté et l'égalité*. — Il s'empare du pouvoir, et bientôt, infidèle à ses promesses, il élève un trône pour lui, distribue des couronnes à ses frères, prodigue les titres de noblesse à ses courtisans, et se livre à tous les écarts du despotisme et de l'ambition. — Dieu et la France l'en ont puni. Son épée s'est brisée, son trône s'est écroulé, et le peuple, las de son despotisme, l'a laissé partir pour l'exil; il est mort loin de la France qu'il avait faite si grande, loin de la France qu'il avait comblée de tant de gloire, mais à laquelle il avait ravi le premier de tous les biens, *la liberté*.

1848

64

1258

Charles X, en 1824, hérite de la couronne que l'étranger, et non le Peuple français, avait deux fois rendue à sa famille; la main, non sur la garde de son épée, car il n'eût trompé personne, mais sur l'Évangile, il jure de respecter la Charte. Vous savez, citoyens, comme il a tenu son serment, mais vous savez aussi comment il a été chassé et comment il est mort chez les Autrichiens, les fidèles alliés des Bourbons.

Le Peuple français, vainqueur d'un roi parjure, consentit en 1830 à faire un dernier essai de la royauté dans l'espoir que la Charte, largement modifiée et sincèrement exécutée, serait enfin une vérité; — mais que devint cette Charte entre les mains de Louis-Philippe et des commis qu'il appelait ses ministres?... Détournée de son esprit, faussée dans son application, elle devint un insolent mensonge. Le Peuple s'est lassé, et il a puni l'astuce comme il avait puni le parjure. Louis-Philippe est tombé, il a été chassé et il mourra dans l'exil.

Puisqu'il est vrai que tous ceux qui ont manqué de sincérité ont péri, et n'ont laissé après eux que des ruines, notre premier devoir, au moment d'élire des représentants du Peuple, n'est-il pas de choisir des hommes sincères, et d'écarter du sanctuaire de la liberté tous ceux qui chercheraient à y pénétrer avec la coupable pensée de relever un trône pour Henri V, pour le comte de Paris ou tout autre rejeton d'une

dynastie dé
sans énergie
jugerions p
biens, au sa
berté!

dynastie déchue. Arrière aussi les hommes faibles et sans énergie, arrière encore tous ceux que nous ne jugerions pas capables de se dévouer âme, corps et biens, au salut de la patrie et au triomphe de la liberté !

R. MILLET,

Professeur à l'école militaire de Saint-Cyr.



NOTICE BIOGRAPHIQUE
SUR LE
CITOYEN PAGNERRE

Secrétaire général du Gouvernement provisoire.

Le citoyen Pagnerre, secrétaire général du Gouvernement provisoire, est né à Saint-Ouen-l'Aumône (Seine-et-Oise), le 3 brumaire an XIV (25 octobre 1805). Son père était cultivateur et aubergiste. Sorti de bonne heure de pension, Pagnerre fut quelque temps clerc de notaire et d'avoué; mais ces travaux trop paisibles n'offrant pas des éléments suffisants à son activité, il s'occupa d'agriculture et d'industrie. A l'âge de dix-neuf ans, il entra dans la librairie, où il devait se faire bientôt un nom par les services nombreux qu'il rendit à la cause républicaine.

En 1830, l'un des plus ardents parmi les combattants, il vit dès le premier instant la faute qu'on allait commettre, et ses efforts les plus énergiques tendirent à l'empêcher. A la loge des Amis de la vérité, avec les rédacteurs de *la Tribune*, journal républicain, il réclamait de toute la puissance d'une conviction déjà vieille, l'établissement de la République, et protesta contre l'aveugle précipitation qui, sans consulter la nation, remettait une souveraineté usurpée aux mains d'un roi. Il écrivit au général Lafayette pour demander la convocation d'un Congrès national; et le samedi, quand Louis-Philippe venait à l'Hôtel de Ville solliciter la couronne, Pagnerre, saisissant la bride de son cheval, l'eût forcé à rebrousser chemin, si de bons citoyens eussent secondé en assez grand nombre tant de patriotisme et de prévoyance.

Forcé de renoncer à ses espérances, Pagnerre ne renonça point à préparer de toutes ses forces l'avenir qu'il pressentait. Comme patriote, comme libraire, son activité, servie par une rare vigueur physique, fut infatigable. Dès 1831, il publiait deux ouvrages qui exercèrent sur l'opinion une heureuse influence; tous deux contenaient les plus justes appréciations sur les hommes politiques qui défendaient la cause nationale, et les jugements les plus sévères sur ceux qui s'associaient dès lors à l'odieux système que la révolution de 1848 a renversé. Ces deux ouvrages étaient intitulés: *Les hommes du mouvement et les hommes de la résistance*, et la *Biographie des députés*. Pagnerre n'en était pas seulement l'éditeur; il prit aussi une grande part à la rédaction.

Il était mêlé d'ailleurs à toutes les associations politiques, et il y portait toute l'énergie de son âme. Dans la société, *Aide-toi le ciel t'aidera*, dans l'Association pour l'éducation du peuple, il ne cessa d'agir avec une bouillante ardeur. Il était président, pour cette dernière association, de

la onzième cohorte; et dans l'élection que firent, en 1834, tous les arrondissements de Paris, il fut un des citoyens qui obtinrent le plus de suffrages pour le comité général. Il était en même temps commissaire de toutes les sections du 11^e arrondissement dans la Société des Droits de l'homme. Secrétaire de l'Association Républicaine pour la liberté de la presse, il fit, en faveur des ouvriers tailleurs accusés de coalition, un rapport incriminé par le parquet, auquel Pagnerre était dès longtemps signalé.

En 1834, il était impliqué personnellement dans le procès de Vignerte. Pagnerre n'avait ni publié ni fait imprimer l'écrit poursuivi. Il pouvait en décliner la solidarité; mais il saisit, au contraire, avec bonheur cette nouvelle occasion de manifester sa foi républicaine. Il disait devant ses juges :

« C'est la manifestation d'une opinion républicaine qu'on poursuit
« ici. Eh bien! moi, qui professe hautement l'opinion républicaine, qui
« ai dévoué tous mes efforts au triomphe des principes populaires, je
« dois m'associer d'intention, comme le ministère public m'a associé de
« fait, aux chances d'un écrit qui proclame ces principes; je viens, sans
« crainte comme sans affectation, m'unir à Vignerte pour les défendre. »
Et il ajoutait :

« Le dogme de notre croyance, c'est la souveraineté du peuple... C'est
« à cette souveraineté de tous, qui comprend la plus grande somme de
« sagesse, d'intelligence et de capacité, que nous confions les destinées
« de l'avenir. »

Poursuivi huit ou dix fois devant les assises, Pagnerre fut frappé de condamnations; et, en 1836, notamment il subissait six mois de prison et 500 fr. d'amende.

Mais l'expérience apprit bientôt aux républicains de cette époque ce qu'elle avait appris aux républicains de 1824: avant de changer par la force un gouvernement prévaricateur, il fallait convaincre les esprits; Pagnerre en était persuadé: et ce fut comme une seconde phase qui s'ouvrit dans sa carrière patriotique. Il eut recours à des luttes moins vives en apparence, mais plus sûres, celles de la discussion, de la publicité et de l'agitation légale.

Éditeur du *Dictionnaire Politique*, auquel Garnier-Pagès aîné a mis une préface remarquable, testament de ce patriote illustre enlevé si tôt au pays, collaborateur lui-même de cet excellent ouvrage, de ce manuel du républicain, Pagnerre donna tout l'appui de son intelligence et les ressources de son industrie à la presse démocratique. Ce fut lui qui publia tous les pamphlets de Cormenin, ceux de Lamennais, l'*Histoire de Dix Ans*, par Louis Blanc, les discours de Lamartine, et tant d'autres livres qui contribuèrent à éclairer les esprits et hâtèrent le jour de la régénération. Lié étroitement avec tous les hommes politiques, participant à tous leurs travaux, il était à la fois le compagnon de leurs plus intimes efforts, et le propagateur de leurs écrits.

Dès 1845, Pagnerre conçut l'heureux projet d'organiser le comité central des électeurs de la Seine, foyer de l'agitation légale qui devait bientôt amener les banquets et tout disposer pour une victoire rapide et défi-

nitive. Les J
les plus vives et
à quels emportem
se laissait aller co
Club des Jacobins

Au bout de de
festations public
nationaux, et conc
détruisit en quel

Le 9 juillet 1
tant d'autres qu
patriotiques des

la provocation.
Pagnerre prit
par son organe
capitale, mais à
courageux citoy
circulaire, sign
d'ordre, et les
parts.

Pagnerre fig
et d'abord à Sa
tique et de nol

« Les nation
« seulement pa
« pravation de
« sement des
« En présence
« croire ses a
« cri suprême
« vous ajoute
« les consuls

Au banque
bruit d'enth

On eût dit q

« Remettr

« Substitu

« sabilité, le

« leuses, ra

« les minist

« Oppose

« l'arbitrair

« Enfin »

« but des a

Enfin, a

Dupont de

le discours

...arron-
... de suf-
... Droits de
... berté de la
... alition, un
... longtemps

...tive. Les journaux ministériels ne s'y trompèrent pas, et leurs attaques
... les plus vives et les plus répétées furent dirigées contre lui. On peut voir
... quels emportements le *Journal des Débats*, organe du gouvernement,
... se laissait aller contre le secrétaire du comité central, qu'il appelait le
... Club des Jacobins.

Au bout de deux ans d'efforts en 1847, tout était prêt pour ces mani-
festations publiques qui devaient exprimer hautement les sentiments
nationaux, et condamner moralement cette détestable politique que Février
détruisit en quelques heures.

Le 9 juillet 1847, eut lieu le banquet du Château-Rouge, signal de
tant d'autres qui devaient porter dans toute la France les convictions
patriotiques des électeurs de Paris. C'était du Comité central qu'était partie
la provocation.

Pagnerre prit le premier la parole dans cette imposante réunion; et
par son organe, le Comité central s'adressa non pas seulement à la
capitale, mais à la France entière. Sa voix eut de l'écho, et répétée par de
courageux citoyens, elle alla retentir dans toutes les parties du pays. Une
circulaire, signée de lui et du vénérable de Lasteyrie, donna le mot
d'ordre, et les manifestations des banquets éclatèrent bientôt de toutes
parts.

Pagnerre figura personnellement dans plusieurs des plus importants,
et d'abord à Saint-Quentin, où il disait avec un accent de douleur patrio-
tique et de noble espérance :

« Les nations meurent, quoi qu'on en dise, et elles ne meurent pas
« seulement par l'invasion et la conquête : elles périssent aussi par la dé-
« pravation des mœurs, l'anéantissement du sentiment patriotique, l'abais-
« sement des consciences; la corruption tue plus sûrement que le glaive...
« En présence de tant de symptômes alarmants, quel citoyen ne sentirait
« croître ses alarmes, et le moment n'est il pas venu de faire entendre ce
« cri suprême des peuples : « La patrie est en danger? » Et nous ne pou-
« vons ajouter la formule consacrée des Romains : *Caveant consules*; car
« les consuls sont les premiers coupables! »

Au banquet de Chartres, le 24 octobre 1847, Pagnerre proclamait, au
bruit d'enthousiastes applaudissements, les vrais principes républicains.
On eût dit qu'il prophétisait Février :

« Remettre la nation en possession de sa souveraineté;
« Substituer à un gouvernement personnel sans contrôle, sans respon-
« sabilité, le gouvernement du pays par le pays : à des majorités fraudu-
« leuses, raccolées par les ministres, des majorités sincères qui fassent
« les ministres;
« Opposer l'honnêteté à la corruption, l'égalité au privilège, la liberté à
« l'arbitraire, et l'ordre à l'anarchie;
« Enfin recommencer ce qu'on a manqué en juillet; voilà le sens et le
« but des agitations d'aujourd'hui. »

Enfin, au banquet du Neubourg (Eure), que présidait le vénérable
Dupont de l'Eure, Pagnerre prononçait parmi tant de discours énergiques
le discours le plus énergique de tous.

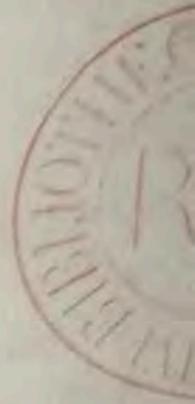
On conçoit sans peine qu'après de tels travaux patriotiques, Pagnerre fût tout préparé à la révolution de Février. Il fut l'un des organisateurs les plus actifs du banquet du douzième arrondissement. Le mercredi 23, de concert avec ses amis, il déterminait dans la dixième légion, à laquelle il appartient, la première manifestation qu'ait faite la garde nationale contre le gouvernement déchu. Le soir, après l'effroyable massacre du boulevard des Capucines, en présence des cadavres transportés au bureau du *National*, il assistait Garnier-Pagès haranguant le peuple qui criait : « Aux armes, aux armes ! » ; et de là il se rendait à la mairie du dixième arrondissement où il exhortait la garde nationale à défendre et à venger les citoyens qu'on égorgeait. Le jeudi, il était à la Chambre lorsque fut proclamé le Gouvernement provisoire : puis il allait à l'Hôtel de Ville où il venait d'être nommé par le peuple adjoint de son ami, Garnier-Pagès, maire de Paris. Le lendemain matin, il acceptait la mairie du dixième arrondissement où il était nécessaire de prendre les mesures les plus énergiques et les plus promptes contre les fonctionnaires qui s'étaient montrés hostiles aux principes démocratiques.

Nommé secrétaire général du Gouvernement provisoire, il s'est chargé avec joie et s'est acquitté avec un succès éclatant des fonctions qui lui ont été confiées. Il s'est associé à toutes les grandes mesures adoptées par le Gouvernement provisoire. Directeur du comptoir national d'escompte, il n'a voulu accepter cette fonction nouvelle qu'à la condition qu'elle serait gratuite. Il y était désigné par son expérience consommée des affaires et par ses études sur les matières de finances. Nul n'a plus contribué que lui à ramener, par l'établissement des comptoirs d'escompte et par les sous-comptoirs de garantie, la confiance du commerce. La création du système républicain de crédit lui devra beaucoup, parce que dans cet esprit éminemment pratique, l'énergie des principes et la vigueur des résolutions s'allient parfaitement au sentiment de l'ordre et au besoin de l'organisation.

Il avait porté dans toutes les luttes des dix-huit dernières années une ardeur qui n'avait jamais exclu la modération des moyens et la sagesse des résolutions ; il était donc mûr dès longtemps pour concourir à régulariser le mouvement nouveau, et à lui donner une impulsion à la fois intelligente et sûre.

Tel est Pagnerre : enfant du peuple, il n'a dû qu'à lui-même sa carrière et ses succès. Energique, dévoué, d'une aptitude aussi prompte qu'étendue, d'un désintéressement tout républicain, éditeur des plus utiles ouvrages, persécuté par la monarchie, intrépide au jour de la lutte, il a tout fait pendant vingt ans pour préparer la victoire de la République, et il s'est trouvé au jour du triomphe un des hommes les plus capables de l'organiser.

Il se présente aux suffrages des électeurs ; et ses services passés, ses services actuels, attestent suffisamment qu'il est peu de citoyens qui soient plus dignes d'entrer dans cette assemblée qui va décider des destinées de la patrie.



Cédant

vais acce

mûres ré

obligé de

suadés, I

consacrés

ment, il

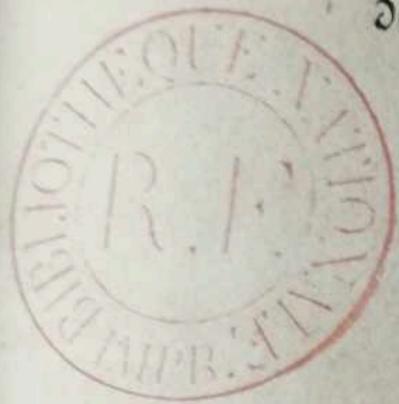
que vou

de fixer

I.e



A Messieurs les Electeurs du Département
de Seine-et-Oise.



MESSIEURS,

Cédant aux sollicitations d'un grand nombre de mes amis, j'avais accepté la candidature à l'Assemblée nationale; mais après mûres réflexions, j'ai le regret de vous annoncer que je suis obligé de me retirer. Ce n'est pas légèrement, soyez-en bien persuadés, Messieurs, que j'ai pris cette détermination. Après avoir consacré à mes affaires le temps qu'elles réclament impérieusement, il me serait *tout à fait impossible* de remplir le mandat que vous m'auriez confié. Je viens, en conséquence, vous prier de fixer votre choix sur un autre candidat.

PASQUIER FILS,

Cultivateur à Trou.

I. 64
L. 1265

AUX CITOYENS ELECTEURS

DU

DÉPARTEMENT DE LA SOMME,



Mes chers concitoyens,

Une révolution vient de s'accomplir pour le bonheur du Peuple et la prospérité de la France ; une ère nouvelle s'ouvre pour nous, et nous promet l'exercice de tous nos droits. Une monarchie, qui ne se maintenait qu'à force de viles manœuvres, de corruptions, d'intrigues et d'égoïsme, avait voulu entraver nos institutions à l'aide d'une majorité corrompue ; elle est tombée pour s'être obstinément refusée aux légitimes concessions demandées par des honorables représentants.

Les 22, 23, 24 février 1848, jours de délivrance, où le Peuple a renversé cette monarchie, seront pour la France et le Peuple, une gloire éternelle et l'augure d'un heureux avenir.

En 1789, la révolution avait constitué les droits de l'homme ; ils étaient disparus peu à peu. Maintenant c'est à l'Assemblée nationale de 1848 à constituer la pratique de nos droits ; pour les maintenir il ne faut plus de ces hommes du passé, hommes à deux visages, qui, après avoir servi la royauté, se disent les hommes du Peuple. Il vous appartient, citoyens électeurs, de repousser les hommes qui rêvent encore la régence ou la royauté ; ils viendraient resserrer les fers que nous avons brisés. Repoussez-les ! Envoyez à l'Assemblée nationale des travailleurs qui viendront protester contre ceux qui voudraient nier les droits que le Peuple a reconquis.

Citoyens, je suis homme du Peuple, et je m'en glorifie; jusqu'à ce jour, confondu dans les rangs des travailleurs, j'ai été, comme l'immense majorité d'entre vous, injustement privé de mes droits d'homme et de citoyen; dans les journées de février, j'ai soutenu ces droits sur les barricades, les armes à la main. Aujourd'hui plus que jamais, je suis prêt à tout sacrifier pour maintenir l'ordre social et pour consolider la République, seul moyen de préserver le pays des plus grands malheurs.

Pénétré de mon insuffisance, je n'aurais jamais prétendu à l'honneur de siéger parmi les représentants du peuple, mais il faut des hommes dévoués à la cause républicaine. Je suis résolu à combattre, même au péril de ma vie, les contre-révolutionnaires et les projets de réaction.

A ceux qui viendraient dire que je veux l'anarchie, les bouleversements, la terreur, je leur répondrai que mon seul désir, ma seule espérance, c'est le maintien de la souveraineté du Peuple. Ma profession de foi est renfermée dans les paroles qui précèdent. Je termine en m'engageant de corps et d'âme à maintenir le Gouvernement républicain et la noble devise de la République : *Liberté, Égalité, Fraternité.*

E. CHANTRELLE,

Ouvrier Typographe.

Chuignes, le 2 avril 1848.

AU PEUPLE.



Le malheureux qui vend sa liberté aujourd'hui pour un morceau de pain peut, demain, dans son esclavage, mourir de faim.

Citoyens électeurs,

Tout gouvernement qui s'arrête dans sa marche progressive ascendante, court à sa perte; le mouvement dans l'ordre matériel, c'est la vie.

L'homme et l'ordre social ont Dieu pour principe et pour but l'infini; tout pouvoir qui cède aux partis ou résiste au mouvement naturel de l'esprit humain trahit l'ordre et touche au néant. Rien... rien..., ce mot symbolique des bornes de 1847, signifiait la mort ou une révolution; car, tant que le jour de Dieu n'est pas venu pour la terre, il faut aviser et agir; l'orgueilleux seul est satisfait dans son ignorance, et sa chute est toujours un triomphe pour l'humanité.

Les révolutions sont la honte des gouvernements, le malheur des sociétés; il importe donc d'en saisir la cause, d'en empêcher le retour au moyen d'une loi fondamentale qui ménage sagement tous les intérêts. La preuve de la nécessité de cette grande réforme se trouve dans les cinq révolutions que nous avons subies en 63 ans, sans changer la misère du peuple, quoiqu'il les ait toutes arrosées de son sang; soit parce qu'on suivait les mêmes errements qui reproduisaient peu de temps après les mêmes vices, les mêmes dérèglements, soit parce qu'on se contentait de remplacer un privilège par un autre privilège, quand il fallait les anéantir complètement.

Pour moi, je suis tenté de croire, en voyant les maux qui affligent mon pays et les inutiles leçons que nous donne la Providence, que le privilège, c'est la chose qui tue l'homme et ruine l'État au profit d'un

corps ; c'est, en un mot, l'ennemi dont s'est défait Louis XI dans les seigneurs, Louis XIV dans les traitants, Pierre-le-Grand dans les strélitz, et Méhémet-Ali dans ses janissaires.... Napoléon, soldat du peuple-roi, se-rait encore debout sans ses états-majors ; il suffit, d'ailleurs, pour bien juger cet ennemi commun, cet odieux protégé, gardien du mal, d'en-tendre un roi déchu. Tous ont été trompés indignement par les hommes du pouvoir, les saltimbanques du privilège....

Électeurs, vous allez être appelés de nouveau à nommer des repré-sentants à l'Assemblée législative ; ne prenez conseil que de votre con-science ; examinez, pesez, avant de déposer votre vote dans l'urne, les conséquences qui peuvent en résulter ; n'oubliez point que l'avenir de notre belle patrie est peut-être renfermé dans ce petit papier ; vous en-avez déjà fait sans doute un déplorable usage ; mais, réfléchissez-y bien, cette fois, si vous ne voulez point que votre erreur, votre mauvais choix tourne contre vous-même. Oui, électeurs, vous tenez entre vos mains les destinées de la France ; et si vous êtes assez courageux pour vous affranchir des influences pernicieuses de ceux qui vous trompent de leurs fallacieuses promesses, et qui ont toujours su s'engraisser avec le plus beau de vos sueurs et de votre travail, vous ferez renaître parmi nous le bonheur et la prospérité. Ah ! citoyens, mettez les hommes de progrès à l'œuvre, et vous aurez vite la preuve de ce que j'avance.

Les réformes sociales que les républicains, démocrates ou socialistes, poursuivent dans l'intérêt de l'humanité ne sont ni incendiaires, ni sub-versives, ni exagérées, comme le prétendent les vendeurs de mensonges, les souteneurs de privilèges, les Malthus de tous les régimes, les man-geurs de royumes et les *parlagueux* de milliards ; car elles se bornent à peu près à ceci : 1° Imposer le superflu avant de toucher au nécessaire ; sauver l'agriculture, ruinée par l'impôt et l'usure, à l'aide des caisses de crédit et de prévoyance ; supprimer toutes les sinécures onéreuses à l'État et qui, d'un autre côté, ne servent qu'à entraver et compliquer l'administration publique ; protéger le mérite, dont les services sont si utiles aux progrès de la civilisation ; réduire les hauts traitements au maximum de 12,000 fr. pour qu'ils offrent moins d'attraits aux rapaces ; décharger notre indus-trie, notre commerce, afin qu'ils puissent soutenir la concurrence étran-gère ; appliquer une bonne et juste répartition des impôts.... 2° Rendre le sort des pauvres plus doux, plus supportable par le droit au travail, autrement dit de vivre ; la libre association, l'abolition des monopoles, des droits réunis et des octrois ; la gratuité de l'instruction primaire, la seule puissance civilisatrice de l'homme, puisqu'elle lui apprend à con-naître ses droits et ses devoirs envers la société.... 3° Faire enfin des lois sévères contre la concussion, la forfaiture, les faillites frauduleuses et l'usure avec extradition forcée, la forfaiture, les faillites frauduleuses et les transactions particulières.... Voilà les bases fondamentales de l'or-

amission sociale que nous souhaitons, nous, démocrates, républicains et socialistes, pour le plus grand bonheur des humains. Ce sont nos principes sacrés ; jugez-nous. *Vol, peuple, prends tes mandataires parmi les hommes de conviction, de courage et de dévouement ; repousse les coureurs de places, les soneurs de sinécures et de privilèges ; cesse de donner la confiance à ceux qui, fatigués de l'exploiter, voudraient te voir dans l'esclavage, le servage ou la glèbe, parce qu'il leur faut des victimes pour égayer leur vie de paresse, d'ennui et de débauche ; cesse enfin de choisir parmi tes ennemis ceux qui sont chargés de te sauver de la servitude et de te tirer de la misère ; car, en agissant autrement, tu ferais une sottise semblable à celui qui prendrait des loups pour garder ses moutons.*

Maintenant, citoyens électeurs, ma tâche est remplie ; vous connaissez l'homme de la veille, ce qu'il est aujourd'hui il le sera demain, ennemi juré du privilège et défenseur dévoué des droits de l'homme, des institutions libérales, du progrès et de l'honneur national, qu'il saura bien, à force de courage et de persévérance, préserver de toute atteinte, s'il avait l'honneur d'obtenir vos suffrages.

Deux mots pour terminer. Électeurs, j'ai pensé, en sollicitant vos suffrages, que je vous devais, que je me devais à moi-même de protester encore contre les calomnies des nouveaux pharisiens, ces ennemis du socialisme, la loi du Christ, et de repousser, par des faits, quoiqu'il soit toujours pénible de parler de soi, les bruits malveillants qu'on se plaît à répandre sur mon compte.... Voici deux faits entre mille :

Salut et fraternité.

CHEVALIER,

Pharmacien, membre de plusieurs académies.

Monsieur Chevalier,

Je vous remercie des sages conseils et du bienfait que vous avez accordé à la personne que j'ai eu l'honneur de vous recommander. Nous en conserverons tous deux un souvenir et une reconnaissance éternels. J'ai beaucoup loué le souligné de votre signature (par la grâce de Dieu) ; ne changez point votre formule, elle sera pour vous, comme à l'immortel Bayard, un titre d'honneur qui passera à la postérité. Je désire avec impatience le moment où je pourrai vous exprimer de vive voix ma reconnaissance et renouer une conversation trop tôt interrompue. Ce sera chez monsieur Chevalier que se tiendra la prochaine conférence ; nous inviterons notre ami commun à suspendre le cours de ses grandes affaires commerciales pour assister à notre conférence. En attendant, je vous prie de recevoir

de nouveau l'assurance des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur
d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

GAVOIS,
Curé de Puchevillers.

Puchevillers, ce 26 janvier 1844.

Monsieur Chevalier,

Avant de quitter Amiens pour m'acheminer de nouveau vers l'Algérie, où mon régiment est depuis plus de trois ans, permettez-moi, je vous prie, de vous exprimer ma reconnaissance du traitement que vous m'avez fait suivre et qui m'a parfaitement guéri d'une dysenterie aiguë, passée à l'état chronique depuis plus de trois mois, qui minait mon existence depuis plus de cinq. Grâce à vos pilules, Monsieur, me voilà de nouveau capable de continuer à servir mon pays et de rejoindre mes frères d'armes en Afrique; pour partager de nouveau aussi leur gloire et leurs dangers.

J'accepte au nom de mes camarades, et avec la plus vive gratitude, la boîte contenant 720 pilules, dont vous avez bien voulu nous gratifier : cette œuvre toute philanthropique vous vaudra des bénédictions sans nombre, car je serai souvent dans le cas d'offrir à nos braves soldats, et cela en *votre nom*, votre antidote dysentérique.

Croyez, Monsieur, qu'après quelques essais de votre remède, dans lequel j'ai une si juste confiance, je me ferai un devoir de faire connaître votre nom et votre désintéressement à M. le gouverneur général de l'Algérie; juste appréciateur des belles et bonnes actions.

Veillez, Monsieur, agréer, etc.

GIRON,
Capitaine au 3^e léger.

Amiens, le 10 mai 1843.

P. S. Vous ferez de ma lettre l'usage qui vous plaira.

AVIS IMPORTANT.

Les républicains doivent avoir l'œil sur le scrutin continuellement, la table du bureau doit être accessible à tous et placée de manière que le public circule alentour.... Veillons! à ce prix seul notre cause peut triompher... la loi est très-sévère à l'endroit des falsifications; *dénoncez* les écarts franchement, vos comités feront le reste.

BOURJON DE VINCENNES, ou

Extrait de la Revue électorale

DE M. - V. BASSAPART,
avocat

UNE LETTRE ADRESSÉE A BASSPART.
Par le citoyen HARRIN.



Mes chers lecteurs, vous savez tous que j'ai repris mon ancien métier de prisonnier politique; je suis rentré au cachot; signe de mauvais temps à l'horizon politique; car, ainsi que sur ces baromètres à personnages, dont l'un, armé d'un parapluie, sort, et l'autre, endimanché, rentre dès qu'il va faire mauvais, quand je rentre en prison, soyez sûrs que les tripes deviennent maîtres de la place publique, avec la différence que nous, hommes de progrès, nous n'avons pas besoin du vice versa.

Mes pauvres malades, prenez patience et ne craignez rien pour ma santé, ici elle se momifie dans une espèce de *statu quo*; car ici rien ne s'y gâte, rien ne s'y putréfie. J'ai voulu attirer les corbeaux de la chapelle, en plaçant sur ma fenêtre des morceaux de viande fraîche; ces morceaux s'étaient ossifiés dès le lendemain, et les corbeaux n'en ont pas voulu; je les trouve durs comme du bois, et ils se conservent tels depuis vingt-cinq jours, même par les temps humides. L'herbe ne pousse pas à la hauteur où je vis. Les roses qu'on m'y apporte y vivent fraîches l'espace de plusieurs matins. Depuis que je suis ici, je n'ai eu la visite, en fait d'insectes, que de deux mouches, d'une teigne et d'un cousin. Les petits moineaux ne veulent pas du pain que je place entre les deux grilles; il est déjà trop sec. Nos amis, en montant nous voir, craignent de gagner un anévrysme par visite; ils préfèrent nous envoyer le bonjour sur les ailes du vent, qui ne nous les épargne pas; aussi mes barreaux résonnent-ils, sans discontinuer, comme des harpes éoliennes.

La République, que nous croyions avoir définitivement fondée par trente ans de persécution et de combats, l'épée ou la plume à la main; la République nouvelle, à la proclamation de laquelle nous croyons avoir bien pris, de part que ne le peuvent dire les feuilles publiques, la République, enfin, est en proie à la lèpre séculaire de la corruption et des cot-

ries, et commence, au bout de trois mois, par dévorer ses enfants les plus dévoués.

La prison chérie de Louis XI s'est ouverte pour engloutir les plus purs des républicains, victimes d'un coup de police dont les auteurs se prélassent, pendant ce temps-là, dans les fauteuils des Barras.

Nos malades en pleurent; le peuple s'en indigné; 72 mille suffrages, sans compter les milliers que l'escamotage a soutirés à l'urne électorale, viennent de le démontrer clairement par le vote du 4 juin; les médecins en rugissent de joie; les ennemis de la France applaudissent à cet acte digne de la monarchie; les mauvaises passions s'en réjouissent en insultant à nos fers; et le prêtre du Christ, oubliant que son royaume n'est pas de ce monde, se plaît à nous enfoncer dans le crâne cette couronne d'épines qui est l'auréole des martyrs et la condamnation des oppresseurs du peuple.

La France ruinée par les déprédations de ceux que le hasard a, dès le premier instant, portés au pouvoir, et que le second instant y a laissés, crainte d'obtenir pire encore d'un autre coup du sort; la France éveillée tous les quarts d'heure en sursaut par quelques-unes de ces manœuvres de police, que la monarchie semblait avoir usées par tous les bouts; la pauvre France, qui paye et qui pâtit, semble se lasser enfin d'une forme qui ne lui donne rien de mieux que la hideuse monarchie des dix-huit années; et c'est là le résultat qu'attendait la réaction de ses manœuvres, pour lui dire encore une fois: Vous le voyez, la République est impossible en France; la France est essentiellement monarchique, et nous doutons qu'elle soit même constitutionnelle.

Pauvre France! si tu le croyais, Dieu te maudirait une seconde fois comme en 93; tu te souviens avec horreur de cette époque, que la leçon ne te soit pas stérile! 93 fut la peine de la perfidie et du mensonge; en République, malheur à qui trahit, malheur à qui se laisse trahir! malheur à ceux qui appellent la guerre civile, laquelle dévore tour à tour et vainqueurs et vaincus!

Vous qui finassez avec le peuple, vous qui en faussez le jugement par les moyens usités chez les gouvernements du mensonge! prenez-y garde; Dieu, qui nous surveille, vous en punira encore une fois, à la façon dont il punit par la main du peuple; et nous, hommes de pardon et de conciliation, nous serons alors, si Dieu nous prête encore vie, nous serons incapables de détourner les coups de sa colère poussée à bout.

Nobles de l'ancien régime, ne rappelez pas vos vieilles rêveries; la bourgeoisie, qui a pris en 93 votre place, achèverait de vous écraser du premier coup.

Bourgeois
même avec
drapeau q
Bastille, l
époque act
écrasa Co

Fils de
d'un cat
église; e
impies m
du côté c
peuples
fraternit

La fa
tous, in
titres, P

Le b
sang, v
de la c
mains,
La gue
tants;

de vain

Ma
progrè

O

jours

enfin

intrig

prop

intéré

man

On

rend

siste

sa p

une

L

entr

L

péri

C

dût

reu

att

cu

Bourgeoisie, qui luttez contre le progrès de 1848, avec le même aveuglement que la noblesse de 1789 luttait contre le drapeau que le progrès venait de planter sur les ruines de la Bastille, le peuple travailleur, ce nouveau tiers-état de l'époque actuelle, vous écraserait à son tour comme Jemmapes écrasa Coblenz.

Fils de Loyola, les fils du Christ brûleraient les oripeaux d'un catholicisme mondain sur les autels de la primitive église; et la lumière des premiers jours mettrait à nu vos impies mensonges. Car une religion nouvelle marche, marche du côté de l'Orient vers notre vieil Occident, pour éclairer les peuples et les unir dans les liens d'une douce et impérissable fraternité.

La fatalité, cette voix mystérieuse d'en haut, vous pousse tous, intrigants, ambitieux, faux dévots, usurpateurs de titres, prétendants, rois et valets, vers ce dénoûment définitif.

Le bonheur, que vous cherchez dans les larmes et dans le sang, vous le touchiez du doigt en vous appuyant sur les bras de la concorde; ce que la fraternité vous jetait à pleines mains, vous le demandez frénétiquement à la guerre civile. La guerre civile ne profite jamais qu'aux enfants des combattants; c'est à eux seuls que reste le champ de bataille, jonché de vainqueurs et de vaincus.

Mais cette victoire sanglante est une nouvelle cheville au progrès, et tout est à recommencer encore.

O mes concitoyens! quand donc l'histoire de nos vieux jours vous sera-t-elle profitable? quand vous lasserez-vous enfin de vous laisser exploiter par la coalition de quelques intrigants? Quand vous déciderez-vous à voir clair dans vos propres affaires, et à vous charger du soin de vos propres intérêts? Pauvres mineurs, que vos tuteurs ruinent, demandez enfin des comptes, puisque vous vous êtes émancipés. On vous amuse en vous faisant jouer au soldat; cela vous rend non pas braves, mais féroces. L'ennemi de la France assiste les bras croisés, à ces querelles de frères; vous épargnez sa poudre et ses soldats, en vous entr'égorgeant ainsi dans une lutte aussi impie.

La charité vous aurait rendus forts contre tous, heureux entre vous.

La haine épuise vos forces et tarit les sources de votre prospérité.

Oh! dans ces époques de détresse, la prison est un asile, dût-elle être un tombeau. L'épaisseur de ses murs cache l'horreur d'un pareil spectacle; le prisonnier s'y recueille, en attendant des temps meilleurs. La liberté ne saurait plus procurer de tels avantages; heureux donc les prisonniers!

Console-toi, noble et digne ami, cent mille échos redisent
 au loin tes généreuses pensées ; de nombreuses voix s'élèvent
 de toute part pour prêcher ta doctrine d'amour, d'ordre et
 de justice ; ton nom, grand citoyen, est gravé dans tous les
 cœurs. Réjouis-toi, les leçons que tu nous a données et celles
 que tu nous donnes encore du fond de ta cellule, ne seront
 point stériles. Les Lyonnais viennent de prouver par leur sa-
 gesse et leur prudence que comme toi ils savent que les coa-
 litions et les guerres civiles ne profitent jamais qu'aux intri-
 gants ! aussi ont-ils supporté avec résignation les provocations,
 les injures et les menaces qui leur ont été adressées par les
 ennemis de la république, tant ils sont pénétrés que du milieu
 du désordre social, la démocratie doit sortir pure de tout
 alliage pour assurer au genre humain le bonheur qui lui est
 promis depuis dix-huit siècles. Patience et courage ! Espérons
 que la France républicaine ne verra plus se renouveler ces
 sanglantes saturnales qui viennent de nouveau jeter la déso-
 lation et le deuil dans nos familles. Espérons que ceux qui
 nous gouvernent se souviendront que les vainqueurs de Fé-
 vrier ont proclamé la *liberté*, *l'égalité* et la *fraternité* ! Espé-
 rons que ceux qui t'ont incarcéré se souviendront de cet
 homme du peuple qui du haut des barricades de Février,
 tenant un Christ d'une main, s'écriait d'une voix forte et
 majestueuse : *Pas de vengeance ! Respect aux vaincus !* et de
 cet autre qui promenait un drapeau portant cette inscription :
*Respect à la propriété ! Paix aux hommes ! Guerre aux faux
 principes !* Homme d'élite, rassure-toi ; les vertus civiques
 ne sont point éteintes ; le peuple est toujours grand et géné-
 reux ; ceux même qui t'ont donné un donjon pour asile ne
 peuvent pas le nier, car ils ont été portés en triomphe par les
 enfants du peuple qui sont tes amis. Ah ! si le souvenir des
 sympathies populaires venait à leur mémoire, ils ouvriraient
 les portes des donjons pour rendre à la liberté toi et tes frères
 d'infortune. Alors le peuple qui sait toujours pardonner,
 crierait de nouveau avec enthousiasme : *Nos amis nous sont ren-
 dus : Vive le Pouvoir exécutif ! Vive l'Assemblée nationale !
 Vive la République démocratique et sociale !* Cher Raspail,
 encore quelques jours, et nos espérances se réaliseront, le
 Pouvoir exécutif, ainsi que les représentants de la nation, se
 souviendront qu'ils sortent du peuple et qu'ils sont élus par le
 peuple, et que la République n'est possible qu'en mettant en
 pratique la sainte devise de nos pères :

Liberté, Egalité, Fraternité !



Un
 XII^e a
 chem
 Le
 sans
 tout
 inser
 d'ar
 poss
 L



BIOGRAPHIE
DES CANDIDATS
AUX NOUVELLES ÉLECTIONS

DES REPRÉSENTANTS A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Par suite de démissions, d'options et d'une annulation, le département de la Seine va être appelé à nommer onze représentants à l'assemblée nationale; ce sont de véritables élections générales, et il ne faut pas se dissimuler leur importance; elle est grande, très grande. Au moment où l'assemblée nationale va discuter la constitution qui doit nous faire entrer dans une ère toute républicaine, il ne suffit pas de crier: *Vive la république*, il faut constituer cette république sur des bases durables. Il est donc du devoir des électeurs d'envoyer à la chambre des hommes énergiques et probes. Jusqu'à présent pas une supériorité ne s'est révélée, quand la France en a tant besoin. Que les électeurs envoient donc à la chambre des hommes capables par leur énergie et par leur talent, les uns d'éclairer les délibérations pour les rendre courtes et précises, les autres de maintenir l'assemblée dans une voie progressive. Que les électeurs nomment des hommes dont la loyauté leur soit connue! la probité privée est une garantie de la loyauté politique. Là est le salut du pays.

AUBERT, professeur au lycée Descartes. Ce titre indique assez le mérite scientifique du candidat. Il a développé ses principes dans le comité du onzième arrondissement avec un talent oratoire vraiment remarquable, et pendant plusieurs heures, il a su captiver l'attention d'un immense auditoire en développant des idées lumineuses sur l'organisation du travail, sur notre position vis à vis de l'étranger, sur l'instruction publique, sur la situation du clergé, etc. C'est un républicain dévoué, quoiqu'il ne fasse pas remonter son républicanisme au jour de sa naissance.

BIÉTRY. — Nous sommes étonnés que M. Biétry ne

pose pas plus nettement sa candidature; car nous sommes de ceux qui, par plusieurs causes que nous allons développer, désirions voir M. Biétry à l'assemblée nationale. En effet, M. Biétry semble ne mettre sa candidature qu'en second ordre, et hésiter à la produire; pourquoi cette hésitation? M. Biétry n'irait-il pas aussi bien, et mieux peut-être, représenter à la Chambre l'intérêt des ouvriers que les ouvriers qui y sont déjà? Qu'est-ce en effet que M. Biétry? Un rapide coup-d'œil jeté sur sa vie passée nous le montre tour à tour ouvrier, contre-maître, patron! Avant de devenir un de nos premiers filateurs, il a commencé par filer lui-même dans une fabrique; avant de devenir l'un de nos industriels les plus distingués par un travail assidu, opiniâtre, il a été obligé de donner son temps à raison de dix ou quinze sous par jour. Or, un homme qui a passé une partie de sa vie dans les ateliers, soit comme ouvrier, soit comme patron, ne doit-il pas mieux que tout autre connaître les besoins de l'ouvrier, et en même temps la position des maîtres. Mieux que la plupart des négociants que nous appelons *parvenus*, M. Biétry n'a pas oublié son origine: il s'en souvient, il s'en glorifie. Enfant encore, il travaillait dans la manufacture de M. Richard Lenoir, et beaucoup de ses anciens camarades ont conservé de lui un très-agréable souvenir. Plus tard, quand la fortune qui sourit à son travail, lui eut permis d'établir à son compte personnel les filatures de Villepreux, où il occupe un nombre considérable de bras, M. Biétry se livra à des études consciencieuses pour tâcher d'améliorer le sort des travailleurs, et les ouvriers le savent bien! Il en fut récompensé par leur dévouement, qui, venant à son aide, lui valut dans toutes les expositions qui ont eu lieu successivement en 1823, 1827, 1834, 1839 et 1844, des mentions honorables, des médailles de bronze, d'argent, d'or, et enfin la croix-d'honneur. Voilà donc l'ouvrier qui s'est élevé lui-même!

Aussi les travailleurs ont-ils su lui prouver leur reconnaissance hautement et d'une manière significative. En 1846, M. Biétry, considérant que l'industrie, encouragée il est vrai dans la personne des riches fabricants, ne l'était pas assez par rapport aux ouvriers, rédigea avec quelques-uns de ses amis un projet qu'il soumit à la sanction de M.

Lamartine
ment l'
le fabri
guité d
fut ent
comme
port a
caren
cère
rema
bité c
née d
prop
était
stac
men
et-p
exéc

C
ron
hor
c'e
che
lia
pa
Et
au
pe
je
E
a

lamartine, et qui avait pour but de récompenser ouvertement l'ouvrier dans son œuvre, comme on récompensait le fabricant aux industries nationales. Ce projet, que l'exigence de cet opuscule ne nous permet pas de rapporter ici, fut entravé par M. Duchâtel et par M. Senac, sans doute comme étant trop populaire, et par cela même peu en rapport avec leur détestable politique. Mais les ouvriers qui eurent connaissance de ce projet en témoignèrent leur sincère reconnaissance à l'auteur. Une des qualités qu'on remarque le plus dans M. Biétry, c'est la loyauté et la probité commerciale. Tout le monde connaît la guerre acharnée qu'il a faite à la fraude, guerre qu'il a faite avec ses propres armes, à ses dépens personnels, et qui pourtant était dans l'intérêt de tous. Il n'a reculé devant aucun obstacle, pas même devant le procès, d'où il est heureusement sorti vainqueur sur toute la ligne. Il avait pour appui et pour conseil M^o Marie, aujourd'hui membre du pouvoir exécutif.

Quant aux opinions politiques de M. Biétry, nous ne dirons pas qu'il est républicain de vieille date; mais c'est un homme dévoué à la république. Ce qu'il veut avant tout, c'est la liberté avec l'ordre, et on ne peut avoir ces deux choses qu'avec la tranquillité, avec la tranquillité la confiance, avec la confiance le crédit, avec le crédit les affaires, par conséquent le travail, d'où dépend le bonheur général. Et nous disons que dans ce qui se rattache à l'industrie et au commerce honnête, M. Biétry a rendu des services qui peuvent être comparés, en politique, à ce qu'ont fait les journaux et les orateurs de l'opposition, pour combattre le système corrompateur. Les républicains du lendemain ne sont pas les moins fermes et les moins patriotes, nous en avons aujourd'hui la preuve: ne voyons-nous pas parmi ceux qui font sonner bien haut leur vieux républicanisme des hommes totalement privés de cette énergie si nécessaire aujourd'hui.

Nous engageons donc fortement M. Biétry à accuser nettement sa candidature devant les électeurs de la Seine; nous l'engageons à s'expliquer catégoriquement. Il ne faut pas craindre aujourd'hui, quand le cœur parle haut, de se mettre en avant; pas de fausses craintes. Que M.

sidière est un de ces champions éclairés qui ont constamment combattu contre la tyrannie pour la liberté. Il a longtemps payé les frais de la guerre, serait-il juste de le récompenser par l'oubli? Veun très jeune à Paris, il manifestait déjà son amour pour la cause vraiment libérale et démocratique, en publiant, lors de la fameuse affaire de Royer Collard en 1827 le portrait lithographié par lui de cet honorable citoyen, portrait qu'il alla afficher jusque dans la chambre même des séances. Il était alors âgé de dix-huit ans.

En 1828, rassemblant quelques-uns de ses amis, jeunes-gens de résolution comme lui, il partit pour la Grèce comme volontaire, à la suite du colonel Fabvier, et ne revint qu'en 1829, après l'issue de la guerre. A cette époque, il se rendit à S.-Étienne, son pays natal, et trouva moyen, tout en s'occupant de politique, de rendre quelques services à la fabrication de soieries. Il fut impliqué dans les troubles de Lyon en 1831, et fit preuve dans cette circonstance d'un courage et d'une énergie dignes alors du plus grand blâme, qui aujourd'hui ne sauraient être trop admirés. Arrêté par suite de ces événements, il fut jugé devant la cour des pairs en même temps que les accusés de Lyon et de Paris, car on fit de ces deux événements une seule et même affaire. Condamné à vingt ans de détention comme coupable de tentative contre la sûreté de l'état, et d'*assassinat* sur la personne d'un commissaire de police, il fut détenu dans la citadelle de Doullens jusqu'en 1837, époque où l'amnistie lui ouvrit les portes de sa prison. Un trait qui fait voir toute la grandeur de son caractère suffira pour le peindre. En 1836, les divers détenus de Doullens, après s'être révoltés, après avoir garotté et bâillonné les gardiens, étaient parvenus à se rendre maîtres de la forteresse. Vingt détenus politiques s'évadèrent; M. Caussidière seul refusa de sortir, et resta pour prodiguer des soins à deux malheureux compagnons de captivité, dont l'un s'était cassé la jambe et l'autre la cuisse. L'autorité qui arriva bientôt le retrouva dans la prison. Il y resta, comme nous l'avons dit, jusqu'en 1837, époque de l'amnistie. Il sembla, à cette époque, rentrer dans la vie privée, en s'occupant du commerce de rubans.

En 1839, il travailla à l'organisation de l'émeute du 12 mai. Aucun fait patent ne put le compromettre assez pour motiver des poursuites et des condamnations. Quelque temps après, il contribua à la fondation de la *Réforme*, le journal patroné ouvertement par M. Ledru-Rollin. Dès lors il commença une sorte de propagande républicaine; il poussa même le dévouement jusqu'à parcourir pendant trois années la France entière, afin de rallier des partisans. La révolution de février le trouva à peine de retour. Chacun connaît ses moindres actions depuis ce jour. Il ne nous appartient pas de les rapporter ici, les électeurs savent mieux que nous ce qu'ils doivent penser d'un homme qui, ne pouvant supporter le moindre soupçon, a donné sa double démission de préfet de police et de représentant du peuple, pour en appeler au jugement du pays. Certes, voilà une conduite franche et loyale.

DESPRETZ, membre de l'institut. Au moment où on se dispose à donner une constitution nouvelle à la France, et à refondre tout le système de l'enseignement, il est indispensable d'appeler à l'assemblée nationale des hommes éminents par leur savoir. Sous ce rapport principalement, et sous tous les autres, M. Despretz est un des meilleurs choix qu'on puisse faire.

FLOTTARD, secrétaire-général de la mairie de Paris. Encore un des anciens champions de la cause démocratique. Fils d'un soldat mort au service de son pays, il fut élevé au Prytanée français, d'où il ne sortit en 1813 que pour s'enrôler comme volontaire dans la grande armée. Licencié après le désastre de Waterloo, avec les débris de l'armée de la Loire, il se livra dès-lors à l'étude. Porté de sympathie vers les idées républicaines, il lia une étroite amitié avec Trélat, Buchez, Godefroy de Cavaignac. Il fut l'ami de l'infortuné Bories et de ses trois malheureux compagnons. Doué d'une imagination vive, sa plume s'exerça longtemps dans les combats de la presse contre les abus de la restauration d'abord et du règne de Louis-Philippe ensuite, dans les journaux, organes de la démocratie la plus avancée. Il contribua puissamment à la révolution de juillet; il reçut la décoration, en récompense de sa belle conduite; mais en 1833, la politique ombrageuse de Louis-

Philippe
pulaire
captiv
trava
succè
cipes

G
vrier
l'abi
du g
indie
et si
com
à l'é

L
vict
inst
d'un
fall
riet
bie
du
le

ro
co
go
sp
lic
et
se
q
é
M

u
é
d
P

Philippe, le trouvant sans doute trop fidèle à la cause populaire, lui fit payer son dévouement par quelques mois de captivité. Depuis ce temps, M. Flottard n'a jamais cessé de travailler, soit par différents ouvrages qui ont obtenu un succès légitime, soit par ses actes, à la réalisation des principes qui triomphent aujourd'hui.

GOUDCHAUX, banquier. Après la révolution de février, il fut chargé du ministère des finances, et vit de près l'abîme immense que nous avaient creusé les dilapidations du gouvernement déchu. Il a pu en étudier les causes, et indiquer les remèdes. Sa probité, ses opinions sagement et sincèrement républicaines, ses grandes connaissances commerciales et financières lui donnent des titres certains à l'élection.

LITTRÉ, membre de l'Institut; républicain d'une conviction profonde et sincère. C'est un des hommes les plus instruits de l'Europe, et cependant il est d'une modestie et d'une simplicité de mœurs vraiment républicaines. Il a fallu que M. Littré fût un homme d'un mérite bien supérieur pour entrer à l'Institut, malgré son républicanisme bien connu; car il avait à lutter contre les machinations du gouvernement déchu, qui ne voulait laisser entrer dans le corps savant que ses partisans dévoués.

MOREAU, ancien député de la Seine, maire du 7^e arrondissement. Citoyen intègre et honorable, il a toujours combattu énergiquement les empiètements liberticides du gouvernement déchu. Il est resté pur au milieu de l'atmosphère corrompue du dernier règne. Aux dernières élections M. Moreau a obtenu un immense nombre de voix, et il eût été élu sans l'erreur commise au sujet du représentant Schmit, dont l'élection a été annulée. Il a donc en quelque sorte droit à être nommé. Le bon sens, l'équité des électeurs n'oublieront pas le caractère honorable de M. Moreau.

SUE (Eugène). Qui ne connaît ce célèbre écrivain? qui n'a lu ses romans, si profonds et si bien pensés? Certes, un écrivain, qui ainsi qu'il l'a fait, a défendu, à chaque page dans ses ouvrages, les intérêts sacrés du travailleur et du peuple, ne peut être que son ami le plus dévoué, et à ce titre, il doit mériter toute sa confiance. Chez lui il ne s'a-

git pas de poser la question de républicanisme, il s'agit de jeter les yeux sur un de ses ouvrages, et l'on verra avec quelle persévérance il poursuivait, malgré l'inertie du gouvernement déchu, la question de l'organisation du travail. Il a mis le doigt sur les plaies les plus hideuses et les plus saignantes de la société; il a montré dans tout son jour, combien est partielle et incomplète notre législation civile et criminelle.

N'est-il pas vrai qu'avant la révolution de février, M. Eugène Sue était à peu près le seul qui se fût occupé sérieusement du travailleur? Ne l'avons-nous pas vu également, dans un ouvrage récent, plaider la cause de l'instruction populaire? N'a-t-il pas présenté aux regards la vie affreuse et souvent criminelle de certaines classes d'individus qu'il a dépeints admirablement? Grandes questions de moralité qui doivent nous occuper aujourd'hui. La France ne doit pas être seulement un pays libre, elle doit être un pays moral.

Pourquoi donc M. Eugène Sue se tient-il à l'écart? Croit-il que le peuple, qui le sait son ami, l'ait oublié? Non, le peuple n'est point ingrat. Il donnera un vote unanime à l'écrivain qui a su prendre si chaleureusement sa défense.

THIERS. Ex-ministre de Louis-Philippe, qui l'appelaient près de lui quand il voulait faire adopter quelque loi attentatoire à la liberté. Le citoyen Thiers a signé les infâmes lois de septembre. C'est à lui aussi qu'on doit l'embastillement de Paris. Il s'est fait faire par les journaux qu'il payait la réputation d'un grand talent financier. Il est vrai qu'on affirme qu'il manipulait les fonds secrets avec une dextérité admirable. Les heureux coups de Bourse, dit-on, lui étaient aussi familiers. Oh! le grand financier! O'Connell avait certaines excentricités oratoires qu'on admirait chez lui, et qui eussent été ridicules chez un autre: ainsi, au milieu d'un discours pathétique, quelquefois il mettait son chapeau de travers, quelquefois il ôtait sa cravate; est-ce pour imiter le grand agitateur que M. Thiers, à la tribune, fait des grimaces abominables? O Louis-Philippe! comme tu rirais dans ta barbe si tu voyais le citoyen Thiers membre de l'assemblée nationale républicaine!